



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

25^e séance plénière

Vendredi 2 octobre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Jamil Mahuad Witt, Président constitutionnel de la République de l'Équateur

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président constitutionnel de la République de l'Équateur.

M. Jamil Mahuad Witt, Président constitutionnel de la République de l'Équateur, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies le Président constitutionnel de la République de l'Équateur, M. Jamil Mahuad Witt, et de l'inviter à prendre la parole.

Le Président Mahuad Witt (*interprétation de l'espagnol*) : Lorsque j'ai accédé à la présidence de mon pays, il y a moins de deux mois, je me suis rappelé que, dans la tradition des Aymaras, peuple indigène de la République de Bolivie, un être humain et un pays — et nous pourrions dire la même chose de l'ONU — sont considérés comme ayant accompli leur travail s'ils arrivent à faire régner l'harmonie dans sept domaines fondamentaux.

Pour les Aymaras, il y a une harmonie qui va de la tête vers le haut : c'est l'harmonie que nous devons maintenir avec nos croyances et nos principes.

Il y a une deuxième harmonie qui va des pieds vers le bas : il s'agit de l'harmonie que nous devons maintenir avec la nature, avec la terre et avec l'environnement.

Il y a une troisième harmonie qui va de notre corps vers la droite : c'est l'harmonie que nous devons préserver avec notre famille et avec nos proches.

Une quatrième harmonie va de notre corps vers la gauche : il s'agit de l'harmonie que nous devons préserver avec nos voisins, avec nos collègues de travail et avec les personnes qui, sans être nos proches, nous entourent.

Une cinquième harmonie va de notre corps vers l'avant et, pour le peuple aymara, c'est l'harmonie avec le passé. Les Aymaras croient que l'être humain fait face à son passé et non à son avenir, étant donné qu'il peut voir ce qui est devant lui et que le passé est la seule chose qu'il peut réellement voir.

Il y a une sixième harmonie qui va de notre corps vers l'arrière : il s'agit de l'harmonie avec l'avenir, car même si nous ne pouvons pas voir l'avenir, nous pouvons en avoir l'intuition et le pressentir. Souvent, et bien qu'il demeure encore lointain, nous pouvons déjà sentir son poids sur nos épaules.

La septième et dernière de ces harmonies est l'harmonie avec nous-mêmes, une harmonie vers l'intérieur, une harmonie avec ce que nous sommes.

Si nous parvenons à établir l'harmonie dans ces sept domaines, nous aurons un corps harmonieux, un pays harmonieux et un monde harmonieux. C'est dans cette perspective que nous avons commencé à gouverner en Équateur, et j'estime que c'est avec cette même perspective que l'ONU accomplit son travail.

Nous pouvons traiter de nombreuses questions dans cette enceinte. Je vais aborder deux de ces questions, liées à l'harmonie vers la gauche, l'harmonie avec nos voisins, l'harmonie internationale et ses incidences sur le développement de nos peuples.

Actuellement, en Amérique latine, comme en de nombreux endroits dans le monde, nous affrontons une des crises les plus graves de notre histoire. Nous avons examiné les avantages de la mondialisation; maintenant, nous souffrons des problèmes que pose la mondialisation. Lorsque nous parlons d'un système mondial, nous parlons d'un véritable réseau qui, à l'instar d'une grande toile d'araignée, nous entoure et nous englobe. Une des caractéristiques d'un réseau constitué comme une toile d'araignée est que, si nous exerçons une pression en un point quelconque du réseau, nous engendrons une vibration qui se répercute sur tout le reste du réseau.

La grande majorité des pays d'Amérique latine ont fait d'immenses efforts pour surmonter les problèmes des décennies passées. Ils ont cherché à réduire au minimum leur déficit budgétaire, à s'ouvrir à l'économie mondiale, à participer aux activités commerciales et à appliquer les principes relatifs à un commerce ouvert, juste, transparent et exempt de discrimination. Ils ont compris que l'intégration est le mécanisme propre à assurer des progrès futurs. Ils ont établi des marchés régionaux et cherchent maintenant à créer un marché continental. Après tant d'efforts, parfois coûteux au plan intérieur, nous nous sommes aperçus qu'ils pourraient être vains, qu'ils pourraient ne pas régler nos problèmes en raison d'une crise internationale qui ne provient pas de nos pays, qui vient de l'extérieur, mais qui, par suite de la mondialisation et de notre appartenance audit réseau, nous affecte tous.

Nous comprenons la dynamique du système. Nous comprenons comment ce qui frappe les marchés asiatiques peut avoir une incidence sur l'Amérique latine. Tout en comprenant la dynamique de ce système, nous ne voyons pas qu'il soit juste. Si en oeuvrant ensemble nous rencontrons des problèmes qui ne trouvent pas leur origine dans notre région, il ne nous reste alors qu'à demander aux pays industrialisés, en particulier, de prendre les décisions pour faire en sorte d'éviter que ces problèmes ne touchent tous

les pays du monde dans les mêmes proportions qu'ils le sont par la crise actuelle.

Le risque d'une récession mondiale aussi grave ou plus grave que celle des années 30 est souvent évoqué. Les marchés boursiers des plus grands pays de notre région sont touchés quotidiennement. La crise frappe déjà les pays industrialisés. Nous avons ici l'instance appropriée pour réfléchir à la façon d'oeuvrer ensemble. Les petits pays comme l'Équateur ne peuvent pas faire grand-chose dans une crise de cette ampleur, sinon inciter à la réflexion et faire appel à une véritable fraternité entre nos pays afin de trouver une solution à un problème qui touche le monde entier. Sinon, une crise d'une telle gravité ne laissera à beaucoup d'entre nous d'autre choix que d'essayer de se protéger contre les conséquences de cette crise.

Les pays d'Amérique latine se voient comme une région et pensent devoir agir comme une région. Chaque pays possède ses particularités et doit agir individuellement en fonction de ses besoins, mais, en l'occurrence, c'est l'ensemble de la région qui a été touchée par tous ces changements.

Les États d'Amérique latine ne sont pas simplement venus pour demander des ressources financières, contrairement à ce qu'ils ont fait dans le passé. Ils ne sont pas venus ici pour essayer de surmonter leurs difficultés sur une base individuelle. En l'occurrence, ils ont pris des positions communes, justes et mondiales et espèrent qu'elles porteront fruits.

Tous les analystes affirment qu'à moins que les taux d'intérêt ne baissent, en particulier dans les pays industrialisés, cette tendance mondiale ne changera pas. La baisse de 0,25 % des intérêts a été généralement considérée comme importante mais pas suffisante compte tenu de l'ampleur de la crise qui sévit aujourd'hui. Il importe donc que nous traitions de cette question ici à l'Assemblée générale.

Parallèlement à cette crise internationale, l'Équateur est confronté à une question fondamentale pour son développement : ses relations avec le Pérou et la recherche d'une paix définitive avec ce dernier. C'est un problème qui dure depuis de nombreuses décennies. Dans sa toute dernière étape, depuis 56 ans qu'il dure, un protocole de paix, d'amitié et de frontières existe, qui devrait entrer dans une phase définitive. La paix est un objectif que nous poursuivons; nous l'envisageons comme un bien moral et économique. Rien n'est plus avantageux pour les budgets de nos pays que la paix. Ce que la paix peut faire pour nos économies est immense.

En l'occurrence, la paix s'accompagne d'une série de stimulants : la possibilité d'obtenir 3 milliards de dollars en prêts d'entités multilatérales, entre autres choses, en faveur de projets de développement à la frontière, d'irrigation, de construction de routes, de systèmes agricoles, d'écoles et de centres de santé. Ces 3 milliards de dollars, qui représentent une somme très importante pour les deux pays, pourraient être investis si nous concluons la paix.

Depuis trois ans que nous discutons, des commissions sont parvenues à des accords sur l'intégration frontalière, le commerce, la navigation dans le très important bassin de l'Amazone, et sur des mesures de sécurité et de confiance pour l'avenir. Mais il nous reste à régler la question la plus délicate et la plus difficile : le tracé de la frontière entre les deux pays. Des entretiens ont eu lieu à divers niveaux — entre nos ministres des affaires étrangères, au sein des commissions de négociations, et entre les pays garants du protocole — et des entretiens ont même eu lieu au niveau des présidences du Pérou et de l'Équateur. Trois rencontres ont eu lieu en moins de deux mois pour rechercher cet accord définitif. Hier soir, j'ai parlé au Président Fujimori; il a prévu de se rendre aux États-Unis, et nous avons convenu de nous voir demain ici, à New York, pour une quatrième rencontre dans le but de poursuivre la recherche de la formule définitive qui devrait régler la question de notre frontière d'une manière honorable et acceptable pour nos deux pays et appropriée pour nos peuples.

Les principes sont clairs. Nous ne pouvons pas, en tant que pays, entrer dans le XXIe siècle en traînant avec nous des problèmes qui remontent au XIXe siècle. Nous devons entrer dans ce nouveau siècle avec une vision claire et réaliste, et tournés vers l'avenir.

Nous souscrivons à tous les principes de l'Organisation des Nations Unies sur les questions liées à celle-ci. Nous approuvons sans réserve la Convention d'Ottawa sur les questions de mines terrestres. Notre pays l'a signée et c'est précisément à Brasilia, le week-end dernier, que les Présidents de l'Équateur et du Pérou ont remis au Président Cardoso, du Brésil, un communiqué conjoint demandant que soient menés à bien les plans qui visent à retirer toutes les mines qui, au cours de nombreuses années, ont été enfouies dans la zone frontalière. C'est là une mesure concrète qui signifie que la Convention ne sera pas seulement signée et ratifiée mais qu'elle sera appliquée de manière effective sur le terrain.

De même, nous approuvons sans réserve les propositions des Nations Unies sur la réduction des budgets et dépenses militaires. Ces fonds devraient être consacrés à la

réduction de la pauvreté dans le cadre de projets et programmes sociaux dont nos peuples ont tant besoin. Nous approuvons pleinement les programmes de désarmement classique. Nous pensons que la confiance doit remplacer la méfiance. Cette tâche, accomplie conjointement, peut nous permettre de mettre fin au sentiment de suspicion entretenu depuis des décennies, ainsi qu'au sentiment de scepticisme chez nos peuples. Nous sommes pour un désarmement général et complet et l'interdiction des armes nucléaires. Nous saluons la décision prise par le Marché commun du Sud (Mercosur) de faire de l'ensemble des pays de la région une zone exempte d'armes nucléaires.

Nous croyons en la paix et nous oeuvrons à son instauration. Il sera difficile de trouver à l'avenir deux Présidents de deux pays voisins ayant eu des problèmes dans le passé qui soient si fermement attachés à la paix, si convaincus de la nécessité de réaliser cette paix et si désireux d'oeuvrer à la réalisation d'une paix honorable, juste et rapide. Nous espérons que nos efforts seront récompensés dans un avenir proche.

Nous faisons nôtres les initiatives des Nations Unies en matière de défense des droits de l'homme. L'Équateur a adopté un plan national de protection des droits de l'homme qui a force de loi. L'Équateur c'est le deuxième pays d'Amérique latine, et l'un des premiers pays au monde, ayant adopté un tel plan. Il ne s'agit pas d'un plan du Gouvernement équatorien mais de la société équatorienne. Il a été coordonné par le Ministère avec la participation des représentants de divers secteurs de la société. Nous défendons avec conviction les droits de l'homme dans leur totalité et sans réserve. Notre Ministre des affaires étrangères a été le premier Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme avant de devenir Ministre des relations extérieures de l'Équateur, de sorte qu'il existe un appui total de notre pays dans ce domaine.

En outre, nous nous intéressons au développement durable et nous entendons imprimer un élan aux questions de l'environnement. Pour la première fois dans l'histoire, une femme qui n'est pas originaire d'un pays de l'hémisphère Nord, est devenue présidente de la plus grande organisation intergouvernementale du monde dans le domaine de l'environnement. Elle s'appelle Yolanda Kakabadse et elle est actuellement Ministre de l'environnement de l'Équateur. Cela signifie bien des choses qui se comprennent aisément dans le cadre de ce que je viens de dire.

Les éléments essentiels qui lient l'ONU à notre pays sont : la paix, la crise internationale et la recherche d'un accord mondial juste, l'environnement et les droits de

l'homme. L'on pourrait aborder d'autres aspects mais je préfère me concentrer sur ce message.

Il n'existe certainement pas de meilleur moyen de rendre hommage aux Nations Unies et de commémorer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme que de voir deux pays dont le Gouvernement est démocratiquement élu rechercher la paix, s'efforcer de signer un accord de paix — peut-être même en signer un cette même année — en vue de poursuivre le développement de nos peuples et d'améliorer la qualité de leur vie.

Nous avons résumé ici les droits de l'homme les plus importants. La démocratie, la liberté, le développement, la vie, le droit au travail, les questions sexospécifiques, les problèmes des groupes minoritaires et des catégories les plus défavorisées, la protection de l'enfance, sont autant d'éléments englobés dans ces mots si simples et si importants — paix, développement, coopération internationale — que nous voulons souligner ici, au sein de cette Organisation, qui a tant fait pour promouvoir ces idées dans le monde entier.

Je souhaite à l'Assemblée plein succès dans les travaux qu'elle accomplit dans l'intérêt de toute l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président constitutionnel de la République de l'Équateur de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Jamil Mahuad Witt, Président constitutionnel de la République de l'Équateur, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération des Comores, S. E. M. Salim Hadji Himidi. Je l'invite à prendre la parole.

M. Himidi (Comores) : Permettez-moi d'emblée, au nom du peuple et du Gouvernement de mon pays, la République fédérale islamique des Comores, de présenter mes condoléances les plus attristées à tous les États et peuples victimes des ravages du cyclone Georges et aux victimes des inondations en République populaire de Chine et au Bangladesh.

Monsieur le Président, il me plaît de joindre ma voix à celles des distingués et dignes représentants des États et des gouvernements qui m'ont précédé à cette tribune pour vous présenter, au nom de S. E. El Hadj Mohamed Taki Abdoukarim, Président de la République fédérale islamique des Comores, mes très vives félicitations pour votre élection à la présidence des délibérations de l'Assemblée générale de notre Organisation universelle, à sa cinquante-troisième session.

Mes hommages vibrants s'adressent également à votre distingué prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, ainsi qu'à M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, pour le dévouement, la compétence et autres qualités remarquables dont ils ont su faire montre dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

Mon pays, situé à l'entrée nord-ouest du canal de Mozambique et à mi-distance entre la côte est-africaine et la grande île de Madagascar, quoique petit, fragmenté et isolé de par sa position géographique, a été admis comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies le 12 novembre 1975 par la résolution 3385 (XXX) de l'Assemblée générale, en tant qu'État composé des îles d'Anjouan, de la Grande Comore (Ngazidja), de Mayotte et de Mohéli.

Notons aussi que, depuis l'année 1889 jusqu'à l'organisation du référendum d'accession de mon pays à l'indépendance, toutes les lois et autres textes réglementaires appliqués par l'ancienne puissance coloniale avaient reconnu et consacré l'unité et l'intégrité territoriales de l'archipel des Comores.

C'est ainsi que, depuis 23 ans, à l'occasion de chacune des sessions ordinaires de cette Assemblée, des résolutions successives sont adoptées à l'effet de rappeler que la persistance de l'emprise juridique, administrative et militaire de l'ancienne puissance coloniale, sur l'île comorienne de Mayotte, constituait une violation flagrante de la résolution 1514 (XV) de l'Organisation des Nations Unies et des principes essentiels de sa Charte. C'est ainsi que nous souhaitons de nouveau que le Comité ad hoc des Sept de l'OUA sur la question de l'île comorienne de Mayotte, présidé par S. E. M. Omar Bongo, Président de la République du Gabon, puisse réactiver son travail et qu'il puisse rétablir le dialogue entre les Comores et la France sur cette question.

Enfin, nous en appelons à la sagesse et aux bonnes volontés hors de notre continent pour que les Comores retrouvent définitivement le chemin de la paix, de la sécu-

rité et de l'espérance. Devant cette Assemblée, je voudrais lancer un appel solennel d'assistance à mon pays pour qu'une solution au problème posé par son démembrement soit trouvée et que mon pays puisse entrer dans le XXIe siècle en tant que pays réunifié.

Le peuple, le Gouvernement et le chef de l'État, que j'ai l'honneur et le privilège de représenter ici aujourd'hui, souhaitent exprimer, par la voix de ma délégation, toute leur gratitude et leur reconnaissance au Secrétaire général de notre Organisation universelle pour la clarté et la lucidité de son analyse des causes des conflits sur le continent africain et pour ses initiatives courageuses dans la quête de la paix et du développement durable en Afrique et ailleurs dans le monde. À cet égard, nous exhortons le système des Nations Unies et ses agences spécialisées à tout mettre en oeuvre pour une mise en application rapide et totale de toutes les recommandations soumises par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité, présenté en avril dernier.

Mon gouvernement lance un appel pressant à la communauté internationale pour une coopération conjointe afin de lutter efficacement contre le terrorisme sous toutes ses formes. Seule la détermination internationale, avec un respect des droits humains et des libertés fondamentales, permettra de mettre un terme à ces actes abominables. En effet, le terrorisme n'épargne aucune partie du monde et aucune couche de la société. Qui pourrait oublier les actes meurtriers perpétrés cet été à Omagh, en Irlande? À Nairobi et Dar es-Salaam? Au Cap, en Afrique du Sud? À Louxor, en Égypte? En ce qui nous concerne, mon gouvernement coopère franchement et totalement avec les autorités américaines pour faire la lumière sur la participation suspecte d'un ressortissant de mon pays à ces crimes odieux commis en Afrique de l'Est.

Comme mon pays est un exemple éloquent de ces foyers de tensions qui mobilisent les ressources de la communauté internationale, il me plaît de vous rappeler que, depuis un an et demi, l'Organisation de l'unité africaine est, en effet, saisie, en étroite collaboration avec la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et, encore tout récemment, le Mouvement des pays non alignés, de la crise séparatiste sur l'île comorienne d'Anjouan et des liens à établir avec le précédent de l'amputation de notre État-archipel, par le maintien de l'île de Mayotte sous administration étrangère.

Les efforts et les engagements déployés et soutenus par le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, et ses Envoyés spéciaux, l'Ambassadeur Pierre Yéré et M. Mamoudou Kane, dès le début de la crise, ainsi que les

efforts des Gouvernements de la coordination régionale pour la résolution de la crise aux Comores — à savoir, le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique, l'Afrique du Sud, Madagascar, Maurice et les Seychelles, sont reconnus et méritent admiration et soutien.

Le peuple, le Gouvernement et le chef de l'État de mon pays, expriment, à travers ma délégation, à l'ensemble de la communauté internationale leurs remerciements pour sa compréhension, sa disponibilité et ses engagements en faveur de la paix, de l'unité et de la réconciliation entre les communautés des îles composant la nation comorienne.

Mention spéciale doit être faite pour l'homme d'État le plus respecté du monde, le très vénérable Président Nelson Mandela, qui, en sa double qualité de chef de l'État chargé de la coordination régionale pour la résolution de la crise aux Comores, mandaté par l'OUA, et Président du Mouvement des pays non alignés, le Président Mandela a accepté de mettre en jeu tout le poids de son prestige personnel et de son rayonnement planétaire pour appeler les parties en conflit aux Comores à sceller une «paix des braves» où il n'y aura ni vainqueurs ni vaincus, et ce, pour le plus grand bonheur des habitants de notre État-archipel.

Compte tenu des revendications et des droits reconnus aux uns et aux autres par nos institutions, traditions, conventions et coutumes d'une société pluri-insulaire, S. E. El Hadj Mohamed Taki Abdoukarim, Président de la République fédérale islamique des Comores, s'est déclaré disposé, depuis le sommet de l'OUA à Ouagadougou et encore récemment à Durban, lors du sommet du Mouvement des pays non alignés, à oeuvrer, dans un esprit d'ouverture et de réconciliation, pour plus de décentralisation et une autonomie plus large pour chacune des quatre îles composant notre État-archipel. Ainsi chacune de nos îles pourra élire un Gouverneur et une Assemblée législative locale pour traiter de toutes les matières spécifiques aux préoccupations immédiates et particulières de chacune de nos communautés des îles de l'État-archipel. Une commission inter-îles veillera à la répartition équitable et proportionnelle des ressources et investissements de la communauté internationale.

Et comme l'a bien dit encore, S. E. El Hadj Mohamed Taki Abdoukarim :

«En effet, il s'agit de rapprocher l'administration des administrés, promouvoir la responsabilité au sein d'une même citoyenneté et restaurer aux organes fédéraux de l'État unitaire, leurs rôles primordiaux

d'animation, d'arbitrage et de gestion de la souveraineté internationale.

L'avenir de notre pays ne sera garanti que lorsque toutes les opinions, toutes les tendances, dans une plus grande tolérance, s'accepteront et se complèteront.»

(L'orateur poursuit en arabe)

«Et c'est ainsi que Nous avons fait de vous une communauté de juste milieu, pour que vous soyez témoins contre les gens, et le Messenger, témoin contre vous.»
(Le Saint Coran, II:143)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est S. E. M. Paskal Milo, Ministre des affaires étrangères de l'Albanie. Je lui donne la parole.

M. Milo (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Votre direction avisée augure bien du déroulement de nos travaux.

Je voudrais, de même, exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, M. Oudovenko, pour l'excellente manière dont il a dirigé la cinquante-deuxième session.

M. Al-Ashtal (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.

C'est un plaisir particulier pour moi de prendre la parole à la présente session de l'Assemblée, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Bien que des décennies se soient écoulées depuis son adoption, ce document reste d'actualité dans le monde d'aujourd'hui. En fait, ses normes continuent de servir de principal guide pour l'évaluation du développement et de l'émancipation de la société humaine. Les pays Membres de l'ONU devraient être fiers du legs de ce document qui défie le temps.

Tout en affirmant l'importance actuelle de la Déclaration, il convient de souligner que le système de valeurs des Nations Unies doit s'adapter aux nouveaux défis. Dans ce contexte, au nom du Gouvernement albanais, je loue les efforts déployés sous la direction du Secrétaire général Kofi Annan dans le processus de réforme de notre Organisation. Nous saluons les résultats concrets obtenus à ce jour et

encourageons l'ONU à continuer de réagir concrètement face aux défis du XXIe siècle.

Il y a près de trois semaines, l'Albanie a de nouveau retenu l'attention des Nations Unies en raison d'événements violents dont le but était de porter un coup aux fragiles institutions démocratiques qui étaient en voie d'être rétablies après la profonde crise que mon pays a traversée l'année dernière. Certaines forces politiques qui ont perdu le pouvoir à la suite des élections libres qui se sont déroulées l'année dernière ont, de toute évidence, appuyé l'attaque et l'occupation des principales institutions d'État.

Cette tentative de renverser par la force le Gouvernement albanais légitime a été condamnée par l'ensemble du monde démocratique, qui a appuyé fermement le Président de la République lorsqu'il s'est employé à l'équilibre politique, profondément ébranlé et le fonctionnement normal et démocratique du pouvoir et des institutions de l'État. Nous sommes heureux de cet appui et remercions la communauté internationale de l'intérêt qu'elle a porté à l'Albanie dans ces moments difficiles et saluons la création du groupe des Amis de l'Albanie. Ce groupe joue un rôle important dans les efforts communs que nous déployons pour assurer la stabilité de l'Albanie et consolider les structures et institutions de l'État.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés et les phénomènes fâcheux qu'il nous faut affronter. Nous savons, hélas, que la population civile albanaise reste toujours la plus armée d'Europe. Voilà une réalité à laquelle nous nous heurtons à chaque instant. La menace qui en découle pour l'Albanie comme pour la sécurité de la région a amené le Gouvernement albanais à faire appel à l'Organisation pour qu'elle nous aide dans ce domaine. Permettez-moi de saisir l'occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir pris à coeur ce problème et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, d'avoir dirigé la mission en Albanie. Nous sommes disposés à travailler avec les Nations Unies pour rassembler les armes tombées aux mains de la population civile pendant les troubles politiques de 1997.

J'ajouterai que mon gouvernement oeuvre à l'établissement dans le pays d'un état de droit permanent. Les longues délibérations entre les différentes forces politiques de l'Albanie ont permis, après un travail considérable, d'élaborer un projet de constitution qui fait état de la nécessité de partager le pouvoir politique et de protéger les droits de l'homme. Il faut sincèrement espérer que d'ici la fin de l'année le peuple albanais pourra exprimer son opinion sur

le projet de constitution qui lui est proposé. L'adoption d'une constitution, approuvée par le peuple albanais et qui consacre la prééminence du droit et protège les libertés, aidera l'Albanie à s'intégrer complètement dans les structures internationales. Cette voie offre avant tout à notre pays un meilleur avenir.

J'en viens à la situation économique de l'Albanie. La reconstruction de l'économie est une tâche prioritaire pour le Gouvernement albanais, en particulier depuis l'effondrement de plusieurs «pyramides financières» qui a provoqué à son tour l'effondrement généralisé des structures micro et macroéconomiques et l'appauvrissement de nombreux Albanais. Nous avons réagi à cette crise d'une manière directe et résolue : nous avons mis en lumière la supercherie de ces pyramides, en éliminant les structures de celles-ci et en rétablissant la confiance en l'économie albanaise. En coopération avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, les actifs de ces sociétés ont été vérifiés et un processus a été entamé tendant à retourner aux créanciers légitimes leurs avoirs en espèces. Je peux aujourd'hui affirmer sans réserve que les «pyramides financières» n'ont plus cours dans notre pays. Nous élaborons actuellement de nouvelles mesures dynamiques concernant l'emploi, les professions indépendantes et la formation professionnelle.

La reconstruction de l'économie albanaise est une tâche très difficile qui ne pourra être accomplie qu'avec l'appui de la communauté internationale. Le Gouvernement s'est efforcé résolument de rompre avec la politique isolationniste suivie par l'Albanie pendant des décennies et de se joindre à la communauté mondiale des nations. À ce jour, les principales orientations de notre politique sont les suivantes.

Premièrement, en s'engageant sur la voie de l'intégration dans l'Europe-Atlantique, l'Albanie entend élaborer des normes nationales acceptables, qui soient conformes aux valeurs euratlantiques communes de sécurité collective, aux normes relatives aux droits de l'homme et à la promotion des politiques libérales de l'économie de marché.

Deuxièmement, la coopération entre l'Albanie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a également donné des résultats concrets — en termes de coopération réussie, dans le cadre du Partenariat pour la paix — s'agissant de la qualification de l'armée et de la police albanaises. La première compagnie albanaise de soldats de la paix a permis de progresser de façon tangible dans cette direction.

Troisièmement, notre coopération avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la

sécurité et la coopération en Europe a été renforcée. Cette coopération prévoit que ces institutions aideront l'Albanie à élaborer et à améliorer sa législation de même qu'à veiller à l'application des normes communes. Je saisis l'occasion pour remercier ces institutions de leur assistance et réaffirmer la volonté politique du Gouvernement albanais de renforcer cette coopération à l'avenir.

La coopération entre l'Albanie et l'Union européenne dans le domaine économique jette les bases d'une coopération multilatérale. L'adhésion de l'Albanie à l'Organisation mondiale du commerce est selon nous essentielle pour promouvoir la libéralisation des marchés commerciaux de l'Albanie. Dans le même temps, il y a eu un renforcement de nos relations avec certaines institutions financières internationales, qui ont investi d'importantes ressources financières dans le développement économique de l'Albanie.

Dans ce contexte, j'exprime ma gratitude pour l'approbation du premier cadre de coopération de pays du Programme des Nations Unies pour le développement établi pour l'Albanie et ma volonté de renforcer encore la coopération entre l'Albanie et le système des Nations Unies. L'Albanie peut compter maintenant sur des partenaires sérieux et puissants pour son développement. Les conférences de Rome et de Bruxelles seront suivies d'une conférence de suivi à Tirana, qui sera l'occasion pour nous de faire le bilan des progrès que nous avons réalisés et de prendre de nouveaux engagements pour l'avenir.

En ce qui concerne les affaires de politique extérieure, le Gouvernement albanais n'a ménagé aucun effort pour traiter des problèmes régionaux. L'Europe du Sud-Est a hérité d'une série de problèmes qui sont autant de vestiges politiques, économiques, sociaux, psychologiques et institutionnels de la période communiste. Cependant, nous sommes sincèrement convaincus qu'il existe des moyens d'instaurer la confiance, la coopération et l'amitié entre les nations des Balkans. L'Albanie a participé avec enthousiasme à toutes les initiatives de nature à promouvoir la paix et la coopération en Europe du Sud-Est, comme l'Initiative centre-européenne, le processus de Coopération économique de la mer Noire, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, le Programme d'action adopté à Royaumont ou le processus de coopération des Balkans. Toutes ces initiatives contribueront à la transparence des frontières, à la libre circulation des marchandises, des personnes et des idées entre les différents pays de la région, ainsi qu'à l'adoption de valeurs communes sur les échanges, les transports, l'énergie, les télécommunications et l'environnement, qui permettront de jeter les bases de la stabilité et de la paix dans la région.

À cette fin, nous avons oeuvré pour améliorer sensiblement les relations bilatérales avec nos voisins. Des mesures importantes ont été prises l'année dernière en ce qui concerne nos relations avec l'Italie, la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays avec lesquels de nombreux accords de coopération ont été signés. Des relations de partenariat étroites ont été établies avec la Turquie, la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, la Slovénie et d'autres.

Tout en soulignant ces aspects concrets et encourageants de la coopération régionale en général, en particulier pour les relations de l'Albanie avec ses voisins, nous n'ignorons pas qu'il existe toujours, dans les Balkans, des enclaves où les droits et les libertés individuels et nationaux fondamentaux, y compris le droit à la vie, sont brutalement violés chaque jour. Je veux, bien sûr, parler ici de la situation au Kosovo.

Je confirme que le Gouvernement albanais reste convaincu qu'au cours des derniers mois de la crise du Kosovo, Belgrade est resté sourd aux appels que lui a lancés la communauté internationale pour qu'il trouve une solution appropriée à cette situation et qu'il a écarté systématiquement l'option d'une solution pacifique, favorisant ainsi l'option de la violence. Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1199 (1998) qui impute aux autorités de Belgrade la responsabilité principale des événements au Kosovo. Cette résolution témoigne de la volonté politique unanime de la communauté internationale d'agir fermement en vue de trouver une solution politique pacifique au conflit sans exclure l'option d'un recours à d'autres moyens en cas d'échec répété.

Il faut espérer que l'avertissement clair lancé par la résolution 1199 (1998) du Conseil de sécurité, le message fort transmis hier par le Conseil et les mises en garde lancées par l'OTAN et les dirigeants du monde n'auront pas à être renouvelés pour imposer une solution politique aux autorités de Belgrade, ce qu'elles ne peuvent faire à elles seules et de leur propre volonté.

Le passé politique de Belgrade est très riche en fausses manoeuvres et déclarations inexactes. Le prétendu retrait des forces de police spéciales serbes du Kosovo et la fin des hostilités contre les prétendus terroristes est une de leurs nouvelles versions. C'est un scénario bien connu de la Bosnie, et nous, Albanais, avons d'amples raisons de ne pas y croire.

Ce qui arrive aujourd'hui au Kosovo est l'histoire d'une tragédie annoncée. Milosević a de fait ordonné la

mise en oeuvre de sa politique de «nettoyage ethnique» à l'encontre des Albanais sous prétexte de combattre le prétendu terrorisme albanais. Jusqu'à présent, cela s'est avéré être une constante dans sa stratégie. La propagande serbe a aussi essayé de justifier les attaques, les massacres et les atrocités commis sans discernement par l'armée yougoslave contre la population albanaise du Kosovo, comme ceux que les médias ont dernièrement. Des nouveaux-nés, des femmes enceintes et des personnes âgées ont été massacrés bestialement. Le Gouvernement albanais condamne vigoureusement cette politique et déclare ouvertement que Milosević doit rendre compte du crime de génocide et en être tenu responsable.

Le Gouvernement albanais exhorte à ce qui suit. Tout d'abord, il faut procéder au Kosovo à un suivi international intense et large et y maintenir une présence qui puisse aider ce pays. La nature de cette présence doit être conforme à l'évolution de la situation dans cette région. Deuxièmement, il faut procéder immédiatement à une intervention militaire de l'OTAN pour imposer la paix au Kosovo, les mesures pacifiques mises en oeuvre par la communauté internationale ayant jusqu'à présent échoué. Troisièmement, le Procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie doit entamer une enquête en vertu de son mandat afin de poursuivre Milosević en justice en tant que criminel de guerre.

Le conflit qui sévit actuellement au Kosovo, comme l'ont justement fait observer les résolutions et la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité, risque d'avoir de fortes retombées. Les pays voisins sont directement touchés par ce conflit, tant par les vagues de réfugiés qui s'ensuivent que par son impact sur les relations ethniques et politiques à l'intérieur de ces pays, ce que nous avons déjà pu constater.

L'Albanie a clairement fait connaître sa position. Elle est favorable à l'arrêt immédiat du conflit et à l'amorce de négociations entre Belgrade et Pristina, avec la participation d'une tierce partie afin d'en assurer le succès. Les négociations devraient définir le statut futur du Kosovo. Selon le Gouvernement albanais, toute solution à la crise du Kosovo devrait prendre en compte et respecter la volonté de ses habitants d'accéder à l'autodétermination, conformément aux conventions internationales pertinentes.

Les problèmes humanitaires ont toujours retenu l'attention de l'Organisation, qui a également acquis une expérience précieuse pour leur règlement. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur l'un des aspects les plus graves de la crise au Kosovo, sur lequel les institutions des Nations Unies se

sont déjà penchées. Des milliers d'Albanais du Kosovo — des femmes, des personnes âgées, des enfants — ont quitté leur pays pour se réfugier en Albanie, au Monténégro et en ex-République yougoslave de Macédoine. Des centaines de milliers d'autres sont maintenant sans abri, poussés à errer dans les forêts et les montagnes du Kosovo, constamment confrontés à la terreur et à la mort; et nous sommes bientôt en hiver.

En dépit des difficultés que l'on sait, le Gouvernement albanais n'a rien négligé pour faire face à la situation difficile qu'engendre l'arrivée des réfugiés du Kosovo au nord de l'Albanie. L'Albanie, en coopération avec des institutions spécialisées, a en fait pris les dispositions nécessaires pour pouvoir faire face aux besoins impérieux en vivres et en abris temporaires. Nous invitons ces institutions à poursuivre leur assistance tant que la crise des réfugiés n'aura pas été réglée et que les Albanais n'auront pas regagné leurs foyers en sécurité.

L'Albanie est convaincue que l'ONU et le Conseil de sécurité sauront assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies dans les activités qui sont menées pour surmonter la crise au Kosovo, qui est devenue de fait une crise des Balkans et de l'Europe. Il est grand temps que l'ONU et d'autres instances internationales interviennent d'urgence en vue de restaurer la paix, si l'on veut éviter que le conflit ne s'étende.

À cette occasion, je tiens à remercier une fois encore le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 1199 (1998) et à rendre un hommage particulier à ceux qui ont élaboré ce texte, qui constitue une mesure essentielle pour amener la paix au Kosovo et la stabilité dans la région.

L'Albanie, comme de nombreux autres pays, est touchée par divers phénomènes comme les stupéfiants, le trafic illégal et le crime organisé. Le Gouvernement albanais a pris des mesures énergiques et est disposé à coopérer avec d'autres pays pour lutter contre ces fléaux sociaux. Cette année, l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire consacrée à la lutte contre les stupéfiants, et le Conseil de sécurité un débat ouvert sur les enfants dans des situations de conflits armés. Ce sont là des initiatives qui témoignent de l'attention toute particulière dont sont l'objet ces problèmes sociaux et dont notre gouvernement se félicite.

C'est avec intérêt que nous avons accueilli le débat du Conseil de sécurité sur l'Afrique, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, et l'engagement du système des Nations Unies envers la paix et le dévelop-

pement en Afrique, continent dont le potentiel naturel et humain est incroyable.

Mon pays souhaite également qu'un règlement pacifique soit trouvé au conflit qui sévit au Moyen-Orient et qu'une relance du dialogue entre les Israéliens et les Palestiniens intervienne conformément aux accords internationaux et aux résolutions du Conseil de sécurité pertinents.

Les mesures prises par la communauté internationale pour punir les auteurs et les personnes politiquement responsables de crimes contre l'humanité ont été souvent insuffisantes. Nous saluons donc l'appui apporté par l'ONU à la création de la Cour pénale internationale; il s'agit là d'un processus de nature à renforcer la conscience de la communauté internationale et d'un jalon vers une réaction concrète de la communauté contre de tels crimes.

Selon le Gouvernement albanais, la réforme institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies est un processus en cours qui est affecté par les changements que le monde subit en permanence. L'ONU sera mieux à même de relever les nouveaux défis du nouveau millénaire si ses institutions intergouvernementales sont dotées de structures encore plus démocratiques.

Le domaine clef de la réforme est celui du Conseil de sécurité. L'Albanie suit attentivement les travaux du Groupe de travail chargé de restructurer le Conseil de sécurité et les tentatives de trouver une solution à cette question. Toute décision de réformer le Conseil doit être largement appuyée par les États Membres et tenir compte des nouvelles réalités qui président aux relations internationales.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier du Conseil de sécurité, ne deviendra réalité que s'il existe une volonté générale d'octroyer à l'ONU l'appui politique nécessaire. C'est alors seulement qu'il sera possible à l'Organisation de guider notre monde vers l'objectif commun : créer une société mondiale de pays souverains, qui se fonde sur la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, les libertés personnelles et religieuses, la prospérité économique et la paix internationale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le Chef de la délégation de Trinité-et-Tobago, M. George Winston McKenzie.

M. McKenzie (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que d'exprimer au nom du Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago nos plus chaleureuses félicitations à M. Didier

Operti pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Il est réconfortant pour la Trinité-et-Tobago de voir un de ses voisins de la région occuper ces hautes fonctions, d'autant plus que d'étroits liens d'amitié unissent la Trinité-et-Tobago et l'Uruguay. Je suis convaincu que, sous sa conduite avisée, les délibérations de cette Assemblée seront dirigées avec la compétence et la diplomatie que nous lui connaissons.

Je saisis également l'occasion pour exprimer notre profonde gratitude à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour la manière dont il a assumé la charge de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Sa conduite avisée des travaux et les résultats auxquels l'Assemblée générale a abouti à sa dernière session sont tout à l'honneur de cette instance.

Depuis 53 ans qu'elle existe, l'Organisation des Nations Unies est aux prises avec de multiples questions qui se posent à la communauté internationale — questions anciennes et nouvelles, en particulier celles qui ont acquis une dynamique nouvelle dans les relations internationales des États Membres. Après avoir manœuvré avec succès à travers la guerre froide, les Nations Unies continuent d'affronter des problèmes qui intéressent directement tous les États Membres. En s'efforçant d'atteindre les objectifs de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la justice pour tous, qui sont la raison d'être de l'ONU, cette Organisation extrêmement précieuse pour tous les peuples du monde est à présent appelée à se pencher sur le développement qui est une condition préalable à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes maintenant appelés à faire porter notre attention sur les problèmes profonds de la communauté mondiale, notamment l'allègement de la pauvreté, l'abus et le trafic illicite des drogues, la dégradation de l'environnement, la croissance économique et le développement social des pays en développement, et plus récemment les effets de la crise financière internationale. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago estime que seule la coopération internationale peut véritablement permettre de relever ces défis. Aucun État ou région ne saurait en agissant seul se débarrasser de ces problèmes.

L'un des principes fondamentaux de la paix et de la sécurité internationales est la primauté du droit international. Pendant trop longtemps, un mépris flagrant du droit international a conduit à commettre des crimes odieux qui ont choqué l'humanité et dont beaucoup sont restés impunis. Les responsables d'actes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre ont agi en toute impunité,

causant ainsi des souffrances humaines indicibles et des pertes de vies considérables.

Chaque vie perdue, chaque être touché, chaque famille, société ou pays atteint par la tragédie est de trop. La communauté internationale n'a jusqu'à présent pas mis en place de mécanisme permanent pour punir les auteurs de ces crimes atroces.

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est fier du rôle qu'a joué M. Arthur Robinson, Président de la République de la Trinité-et-Tobago, pour recentrer l'attention de la communauté internationale en 1989 sur la nécessité de créer une Cour pénale internationale permanente.

Nous félicitons les États toujours plus nombreux qui ont depuis oeuvré avec assiduité pour assurer la création d'une Cour pénale internationale permanente, indépendante et efficace. Par ailleurs, tous les États doivent continuer d'oeuvrer dans l'esprit de coopération et de compromis qui a assuré le succès de la Conférence de Rome en juillet 1998, pour terminer le travail qui reste à faire. Dans cette entreprise, chacun doit demeurer conscient des menaces qui continuent de peser sur la paix et la sécurité internationales, de même que des violations de la justice internationale qui sont commises en ce moment même.

Quand le Président de la République de la Trinité-et-Tobago a exhorté la communauté internationale à créer une Cour pénale internationale permanente, il l'a fait en partie en raison de la gravité du fléau que constitue le trafic de drogues et les maux qui en résultent, et du besoin pressant pour la Cour de traiter de la question de la sanction des individus responsables de ces crimes au niveau international. À la Conférence diplomatique qui s'est tenue à Rome, la Trinité-et-Tobago, avec l'appui des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de certains autres États, a veillé à ce que la communauté internationale ne perde pas de vue qu'il importait d'inclure les crimes de trafic illicite de drogues dans la liste des crimes relevant de la Cour. La Conférence diplomatique a ensuite recommandé que la conférence d'examen, qui sera convoquée après l'entrée en vigueur du Statut de la Cour, oeuvre à une définition acceptable des délits relatifs à la drogue et que ceux-ci soient inclus dans les questions qu'elle doit examiner.

Le trafic illicite de drogues et les crimes connexes comme le blanchiment des capitaux et le trafic d'armes continuent de menacer gravement les bases sociales, économiques et politiques des pays des Caraïbes et de nuire au tissu moral de nos sociétés. Nous saluons les conclusions et les recommandations auxquelles est parvenue la vingtième

session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues, qui s'est tenue en juin 1998, et nous nous engageons à coopérer aux niveaux international, régional et national afin de consacrer les buts et les idéaux que nous avons adoptés à cette session extraordinaire.

La Trinité-et-Tobago persistera dans les efforts qu'elle mène au plan régional pour promouvoir le type de coopération permettant de lutter contre le fléau que constitue le trafic de drogues. C'est ainsi qu'a été mis en oeuvre le Programme d'action de la Barbade de 1994 qui facilite la coopération régionale en vue d'une lutte efficace contre la drogue. De même les pays de la CARICOM, avec l'aide des Gouvernements du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, ont créé un programme de protection des témoins. En outre, Port of Spain est le siège du secrétariat du Groupe d'action financière des Caraïbes sur le blanchiment des capitaux.

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago coopère au plan bilatéral avec les trois pays que je viens de mentionner dans des domaines tels que l'extradition et les opérations maritimes de lutte contre la drogue. Nous bénéficions également d'une assistance technique pour renforcer notre groupe de travail contre le trafic illicite de drogues et faciliter ainsi les activités que nous menons pour faire face à la menace que fait peser la drogue sur la société.

Au plan national nous avons créé une agence pour coordonner l'ensemble des efforts de lutte contre le trafic de drogues et nous avons élaboré un plan-cadre pour faire face à ce problème. Nous avons mis en place un cadre juridique solide pour permettre d'engager des poursuites judiciaires et d'ouvrir des enquêtes. Des lois appropriées ont été promulguées en vue de faciliter la coopération judiciaire avec d'autres pays et de promouvoir la coopération avec les institutions régionales et multilatérales. La législation dont le Parlement est saisi devrait sensiblement améliorer les dispositions destinées à lutter contre le blanchiment des capitaux.

La tâche qui consiste à éliminer le trafic des drogues, le blanchiment de capitaux, le commerce des armes et les maux qui en résultent, incombe à tous les États Membres. Les effets délétères de ces phénomènes sur nos sociétés vulnérables menacent les générations futures et ont des répercussions fâcheuses sur nos économies faibles. L'élimination de ce fléau qui pèse sur nos sociétés est une condition *sine qua non* du développement et de l'instauration de la paix, de la sécurité et de la justice au plan international.

La Trinité-et-Tobago partage les sentiments de tristesse, d'effroi et d'indignation de la communauté internationale face aux récents attentats terroristes perpétrés contre les ambassades des États-Unis en Tanzanie et au Kenya, de même que les attaques à la bombe commises en Afrique du Sud et en Irlande. Le spectre du terrorisme continue de montrer son visage ignoble dans notre monde, en dépit des nombreux efforts qui ont été entrepris au plan multilatéral pour éliminer ce fléau.

Lors de la deuxième série de consultations officielles du Conseil des relations étrangères et communautaires tenu à New York le 24 septembre 1998, les Ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes ont condamné les attentats terroristes commis récemment dans plusieurs parties du monde et ont réaffirmé qu'ils étaient fermement déterminés à lutter contre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations. Ils ont également, au nom de leur gouvernement, pris l'engagement d'envisager leur adhésion aux conventions et protocoles internationaux pertinents en matière de terrorisme international. Les Ministres ont réaffirmé que le moyen le plus efficace d'affronter le terrorisme international était d'adopter une démarche multilatérale renforcée assortie de mesures appropriées de contrôle et de responsabilité.

Des conférences internationales ont également tenté de dresser un plan d'action pour aborder les problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les pays du monde. En 1992, au Sommet de la Terre de Rio, la communauté internationale a, pour la première fois, établi le lien entre les questions environnementales et économiques. Le Programme d'action de la Barbade, adopté deux ans plus tard, qui porte sur les problèmes concrets des petits États insulaires en développement, est venu s'ajouter au plan de développement durable, Action 21, qui a été adopté à Rio. Le Programme d'action des petits États insulaires en développement qui doit être examiné à la session extraordinaire de l'Assemblée générale l'année prochaine, revêt donc une importance déterminante pour les petits États insulaires. Il faut penser que les résultats de cet examen seront plus prometteurs que ceux du programme Action 21.

Le rythme rapide de la mondialisation et de la libéralisation économique a aggravé les problèmes économiques auxquels sont confrontés les pays en développement. Cela ressort, notamment, de l'effondrement des marchés financiers, de l'inégalité des termes de l'échange et des difficultés croissantes que rencontrent les pays en développement pour accéder aux marchés des pays développés. La crise actuelle, que de nombreux États doivent affronter, et les

perspectives sombres qui planent sur l'économie mondiale représentent de graves dangers pour les pays en développement et nécessitent, par conséquent, des stratégies bien conçues et la mise en place de nouveaux mécanismes pour assurer notre survie.

L'évolution récente, sur la scène économique et financière internationale, montre clairement que le système économique mondial nécessite d'urgence un changement. Les imperfections qui deviennent de plus en plus flagrantes ne peuvent plus être passées sous silence. On ne saurait demeurer impassibles face à ces événements. Il faut agir dès à présent sous peine de laisser passer une précieuse occasion d'insuffler les changements dont bénéficiera toute l'humanité. Il faut engager un dialogue sain et constructif à tous les niveaux, qui se fonde sur une volonté et une orientation politiques permettant de trouver les solutions qui s'imposent.

À cette fin, je renouvelle l'appel que le Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, M. Ralph Maraj, a lancé à la douzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue le mois dernier à Durban, Afrique du Sud, afin qu'une conférence des Nations Unies sur l'économie mondiale soit organisée. Il ressort des points de vue exprimés du haut de cette tribune au cours des deux dernières semaines que les États Membres s'accordent à reconnaître qu'il faut s'attaquer d'urgence à ce problème.

Dans cet environnement économique instable, les petits pays insulaires en développement sont encore plus vulnérables en raison de leur petite taille, de leur éloignement, de leur insularité et de leur fragilité face aux catastrophes naturelles. En fait, les catastrophes naturelles, peuvent balayer les progrès modestes réalisés dans leur développement économique. Les dévastations causées récemment par le cyclone Georges dans de petits États des Caraïbes témoignent de cette triste réalité. La Trinité-et-Tobago s'associe à la douleur de ses voisins des Caraïbes qui, à la suite de cet ouragan ont subi des pertes humaines et matérielles. De même que dans d'autres pays en développement, les besoins des petits États insulaires en développement ne peuvent être satisfaits sans l'appui et la coopération de la communauté internationale. La Trinité-et-Tobago continue de ne rien ménager pour offrir une assistance aux îles touchées par cette catastrophe, en coopération avec l'Agence régionale de secours en cas de catastrophe, qui a été créée pour faire face à ce type de catastrophe.

La Trinité-et-Tobago parvient, dans une certaine mesure, à s'intégrer dans l'économie mondiale à mesure

qu'elle passe d'une économie tributaire du pétrole et dominée par le secteur public à une économie plus diversifiée qui se fonde sur le secteur privé et est orientée vers les marchés. Un besoin pressant se fait néanmoins sentir de créer davantage d'emplois dans les secteurs non traditionnels à forte intensité de travail, qui auront une incidence plus marquée sur la réduction de la pauvreté et des niveaux de chômage dans notre pays.

Notre population souffre. Il est impératif, par conséquent, d'axer plus spécifiquement les programmes de développement de l'ONU sur la création de possibilités d'emploi pour nos populations.

La politique commerciale constitue un aspect important des activités de l'Organisation mondiale du commerce. Il est demandé aux pays en développement, y compris aux petits États insulaires, de rivaliser avec les pays développés — malgré l'inégalité qui continue d'exister dans les niveaux de développement économique — et ce dans un environnement économique très difficile et des délais utopiques. Les petits États doivent adopter une série de mesures qui permettront de réorienter leurs économies et de diversifier leur base de production. Tout en appliquant ces mesures, ils doivent également développer leurs capacités internes pour pouvoir faire simultanément face à ces changements, ce qu'ils ne sauraient faire à court terme sans recevoir des organisations régionales et internationales, et de l'ensemble de la communauté internationale, un appui considérable.

Il est impérieux de trouver des moyens novateurs aux fins de rapprocher l'ONU et les personnes privées. C'est dans ce contexte que nous saluons la création du Fonds des Nations Unies pour le partenariat international, qui va renforcer la coopération avec l'ONU dans l'exécution de ses projets et apporter des ressources aux programmes et aux populations mis sur pied par les institutions de l'ONU. L'approbation de subventions destinées à des projets concernant la santé des enfants, l'environnement et les changements climatiques, les femmes et la population, la sécurité alimentaire, la lutte contre les drogues, la réduction de la pauvreté et les mines terrestres, contribuera sensiblement à la réalisation des objectifs de l'ONU. La création de ce Fonds témoigne de ce qui peut être réalisé grâce à une vision commune et un attachement aux principes et aux idéaux de l'Organisation. L'utilisation des bénéfices découlant de ce Fonds doit être maximisée.

Au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Trinité-et-Tobago aimerait réaffirmer son attachement à la protection et à la promotion des droits de l'homme et

des libertés fondamentales de ses citoyens. La Constitution de la République de Trinité-et-Tobago garantit les droits de l'homme et la liberté à tous ses citoyens, sans discrimination fondée sur la race, l'origine, la couleur de la peau, la religion ou le sexe. Le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes et le droit de ne pas en être privé, sauf dans les cas prévus par la loi, sont garantis par la Constitution. Sont également garantis le droit de ne pas subir de traitement ou de châtement cruels et inhabituels, le droit à un procès équitable, la liberté d'expression et la liberté de la presse. Un système judiciaire indépendant veille toujours à ce que ces droits ne soient ni enfreints ni abrogés.

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est pleinement conscient du devoir qui lui incombe de protéger la sécurité et le bien-être de ses citoyens, y compris les personnes innocentes, les victimes de violence et les personnes vulnérables. Les droits de ces personnes sont aussi garantis par la Constitution. Nous n'acceptons pas la tendance actuelle à subordonner les droits de ces citoyens à ceux des auteurs de crimes violents commis contre eux. Nos citoyens innocents méritent également de recevoir du Gouvernement la protection de leurs droits fondamentaux à la vie et à la sécurité des personnes.

Le développement ne saurait être évoqué sans qu'une attention particulière soit accordée aux problèmes relatifs au développement social, à l'élimination de la pauvreté et au développement économique durable. La communauté internationale doit plus que jamais tenter collectivement d'assurer tant le bien-être économique que le développement social de tous les peuples. À cet égard, l'ONU a fait d'énormes progrès vers le règlement des problèmes de développement et l'amélioration de la qualité de vie de l'humanité. À cette fin, un nombre d'instruments ont été mis au point pour permettre à la communauté internationale de forger un consensus dans les domaines social et économique.

Il est particulièrement important pour la Trinité-et-Tobago que, conformément à la résolution 50/161 de l'Assemblée générale, adoptée le 22 décembre 1995, une session extraordinaire de l'Assemblée générale soit organisée en l'an 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995 et pour envisager des interventions et des initiatives nouvelles.

En vertu des 10 engagements qu'ils ont pris au Sommet mondial de Copenhague, il est impérieux pour les États Membres et la communauté internationale d'instaurer un développement social axé sur le bien-être des individus dans

la société. Un des engagements ayant reçu une attention prioritaire au Sommet de Copenhague porte sur l'élimination de la pauvreté. Toutefois, les niveaux de pauvreté demeurent alarmants, et il est essentiel de prendre davantage d'initiatives concrètes dans le but d'éliminer la pauvreté. Il est satisfaisant de constater que l'Assemblée générale a fait de cet engagement une question prioritaire et a proclamé, pour la période 1997-2006, la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, dans le but de parvenir à l'élimination de la pauvreté absolue et à une diminution sensible de la pauvreté dans le monde.

Les conséquences de la mondialisation et son incidence sur le développement social doivent être examinées attentivement. L'ONU et les organes compétents offriront une tribune utile à cette fin.

La Trinité-et-Tobago estime que ces questions sont au nombre de celles que le Comité préparatoire pour la session extraordinaire devra examiner au cours des sessions de fond qui auront lieu en mai 1999 et avril 2000, s'il veut que cette session extraordinaire débouche sur des résultats utiles.

En septembre 1995, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, des engagements fermes ont été pris pour améliorer la situation des femmes grâce à l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Des activités de suivi se déroulent et devraient se poursuivre énergiquement si l'on veut que les mandats issus de la Conférence de Beijing soient pleinement mis en oeuvre. Une participation accrue des femmes au processus de développement est un domaine qui doit recevoir une attention particulière. Nous saluons la décision prise, en décembre 1997, par l'Assemblée générale, d'organiser une réunion plénière de haut niveau pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et envisager des mesures et des initiatives nouvelles.

La Trinité-et-Tobago accorde beaucoup d'importance aux droits des enfants. Elle s'emploie à veiller à ce qu'ils ne soient ni désavantagés ni privés de quelque façon que ce soit des moyens nécessaires à leur développement global et à leur pleine intégration dans la société. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Trinité-et-Tobago a pris diverses mesures pour promouvoir et exécuter les mandats issus de la Convention. D'autres mesures ont aussi été adoptées pour favoriser une prise de conscience dans ce domaine, dont la mise au point d'un plan national d'action pour la survie, la protection et le développement des enfants, la promotion des droits des enfants au moyen de programmes d'animation dans les écoles et les collectivités et l'établissement d'un registre des

enfants pour recenser les enfants ayant besoin d'une protection particulière. Des démarches ont aussi été entreprises pour favoriser l'harmonisation et la codification de toutes les lois relatives aux enfants ainsi que pour créer un tribunal pour tout ce qui touche aux enfants.

Nous approchons d'un nouveau millénaire. Renouvelons, en tant que communauté des nations, l'expression de notre volonté d'oeuvrer en faveur des objectifs que nous nous sommes fixés : des objectifs de paix, de sécurité, de justice et de développement pour tous. La volonté et l'engagement politiques sont nécessaires à ce processus, comme l'est une véritable prise en compte des réalités vécues par chacun des membres de la communauté internationale dans la poursuite de ces objectifs.

Nous, États Membres de l'ONU, ne devons pas oublier l'interdépendance entre le développement et la réalisation de ces idéaux. À mesure que nous formulons de nouvelles politiques dans le cadre de notre stratégie tendant à améliorer tous les aspects de la vie de l'humanité et que nous mettons au point de nouvelles modalités pour leur mise en oeuvre, nous sommes confortés par les nombreux succès déjà remportés, notamment ces dernières années.

La Trinité-et-Tobago s'engage à ne pas relâcher les efforts qu'elle fait pour jeter les bases d'un monde pacifique, sûr et juste. C'est le seul héritage que nous devons léguer aux générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre malien des affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur, S. E. M. Modibo Sidibe.

M. Sidibe (Mali) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation malienne, d'adresser à M. Oportti mes très vives félicitations à l'occasion de sa brillante élection pour diriger les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Pour la réussite de l'exaltante mission qui vient de lui être confiée, je puis l'assurer qu'il bénéficiera de la pleine et franche coopération de la délégation de mon pays. Je voudrais ensuite féliciter son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, Président de la cinquante-deuxième session, pour la compétence et l'habileté avec lesquelles il a su diriger nos travaux à un moment où la réforme des Nations Unies occupe une place de choix dans l'ordre du jour de notre Organisation.

Je saisis aussi cette occasion pour exprimer au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, et à son équipe toute

notre appréciation pour leur engagement inlassable au service des idéaux de l'Organisation des Nations Unies. La délégation malienne apprécie à sa juste valeur son programme de réformes destiné à adapter notre Organisation aux réalités changeantes du monde.

La cinquante-troisième session de l'Assemblée générale s'ouvre à un moment où l'appauvrissement croissant des pays les plus pauvres, la recrudescence des foyers de tension, les difficultés d'une coopération plus forte et solidaire nous administrent la preuve que le rythme auquel se succèdent les changements internationaux est sans précédent et interpelle notre Organisation.

En effet, il apparaît aujourd'hui que l'interdépendance accrue et la mondialisation de l'économie contribuent fortement à la montée de nouvelles tensions et créent des déséquilibres profonds pour les pays en développement. Le monde entier, sous le joug d'une logique de concurrence extrême, vit une période de profond désarroi; partout, au Nord comme au Sud, les travailleurs vivent sous la menace constante des règles du marché de jour en jour opaques et impitoyables, et les crises financières risquent fort de saper les efforts de réformes économiques des pays en voie de développement.

Le déséquilibre entre le Nord et le Sud s'exacerbe, les fractures se multiplient, les différences se creusent : disparités dans le revenu, l'accès aux services et les possibilités de vivre dans la dignité, une pauvreté qui s'accroît dans les pays en développement et s'étend à l'intérieur même du monde développé.

Ma délégation est certes d'avis que pour pouvoir réussir un authentique développement social et une réduction de la pauvreté, une croissance économique forte est nécessaire, de même que les pays les plus pauvres ont besoin d'un accès aux marchés afin de mieux participer à l'économie mondiale de manière durable. Et nous nous félicitons à cet égard de la proposition du Secrétaire général d'encourager une participation plus active des pays en développement dans l'élaboration de nouvelles normes internationales, ainsi qu'une plus grande transparence de ces normes, notamment l'abolition de barrières non tarifaires appliquées aux pays africains et aux pays les moins avancés, l'adoption de mesures énergiques d'allègement du fardeau de la dette, qu'il s'agisse de convertir en dons les dettes publiques consenties aux pays les plus pauvres ou d'assouplir les conditions d'accès à l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'enjeu véritable aujourd'hui, c'est une mondialisation centrée sur un déve-

lancement humain durable. Les défis de cette fin de millénaire et ceux qui seront au coeur du XXIe siècle, consistent à réduire l'écart entre le Nord et le Sud.

À cet égard, comme l'ont dit les plus hautes autorités, notre conviction est que l'histoire de l'humanité, c'est l'histoire des hommes; notre quête constante de l'homme est notre grille de lecture de la marche du monde et notre combat y sera toujours contre un marché global aveugle et pour le partage et la solidarité. Croissance économique, oui, mais dont les efforts et les fruits sont partagés pour mettre fin à toutes ces inégalités; ne nous voilons pas la face, là où existent l'injustice et l'iniquité il n'y a pas de paix.

Le respect des droits de l'homme et des peuples fait partie intégrante de la prospérité économique et de l'équité sociale, comme de la promotion et de la prévention de la paix et de la sécurité. Nous pouvons arriver à un tel respect, nous pouvons résorber tous ces déséquilibres si, dans un dialogue politique renouvelé, parce que responsable et franc, nous abordons les défis avec une vision globale et solidaire, avec la conviction d'un vrai partenariat, d'une responsabilité commune et égale dans la construction d'un monde meilleur, un monde des hommes.

Dans cette perspective, le défi majeur auquel le Gouvernement malien fait face aujourd'hui est le développement humain durable à travers la lutte contre la pauvreté. Ce développement passe nécessairement par la consolidation du processus de démocratisation, de l'état de droit et la mise en oeuvre de la décentralisation, qui est porteuse d'un développement local, pensé et conduit par les populations.

Le Mali poursuit, dans une rigueur librement consentie, ses réformes économiques et l'approfondissement de sa démocratie; des résultats positifs bien qu'encore fragiles sont fort encourageants, mais il persiste des problèmes et des difficultés face auxquels nos programmes — pour participatifs qu'ils soient — requièrent la mobilisation d'importants concours extérieurs, la paix, la stabilité dans notre sous-région, en Afrique et dans le monde. Il en est de même pour de nombreux pays, notamment en Afrique, qui, grâce aux réformes courageuses entreprises, ont renoué avec la croissance économique.

Comme eux, nous entendons poursuivre et consolider les réformes économiques avec une croissance forte et dont le profil est réducteur de la pauvreté. Il importe cependant que la communauté internationale redresse les tendances à la baisse de l'aide publique au développement, qui est indispensable à la réalisation des besoins de base minimums. En rendant hommage aux efforts inlassables du

système des Nations Unies et de nos partenaires au développement, nous plaçons pour une aide publique au développement accrue sans laquelle nous profiterons peu des effets bénéfiques de nos réformes, conduites avec tant de sacrifices pour lutter contre la pauvreté.

Il nous faut aussi un partenariat qui vise à renforcer nos capacités économiques en matière de transformation et de commercialisation de nos produits de base, faciliter leur accès aux marchés, promouvoir l'essor de notre secteur privé et accroître le flux des investissements étrangers directs, et cela dans un environnement économique plus favorable pour soutenir une croissance réductrice du chômage et de la pauvreté.

La fin de la guerre froide a transformé le contexte international des missions et des activités des Nations Unies. Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notre Organisation est désormais concernée par des conflits internes ayant souvent de graves conséquences sur le plan international. Hélas, dans de nombreux cas, les évolutions récentes laissent penser que ce type de conflit continuera encore à retenir notre attention.

Si certains principes qui guident notre action dans le domaine de la paix et de la sécurité sont désormais largement admis, il est bien clair que le maintien de la paix demeurera pour nous un objectif prioritaire. Il est donc crucial d'améliorer le système de prévention et de renforcer la capacité de notre institution à organiser et conduire ces opérations avec efficacité et succès.

Pour sa part, le Mali se battra toujours pour plus de paix, de justice et de solidarité dans le monde. La sécurité et le développement sont pour nous inséparables. Les graves crises qui secouent le monde, et singulièrement l'Afrique, renforcent notre conviction que l'ONU, l'OUA et les organisations sous-régionales doivent étroitement coopérer dans la recherche de moyens efficaces de prévention et de prévention des conflits, de gestion des crises et de maintien de la paix. Dans ce cadre, et s'agissant de l'Afrique, la prévention des conflits et le désarmement nous interpellent fortement.

Face à tous les défis, démocratie, développement et sécurité que l'Afrique doit relever, le Président de la République du Mali, S. E. M. Alpha Oumar Konaré, indiquait, il y a quelques semaines, que

«... c'est le développement du continent qui doit être géré en termes nouveaux. La situation difficile que traverse notre continent est due presque partout à des déficits démocratiques qu'il faut arriver à combler

dans nos jeunes et fragiles démocraties par l'indispensable compromis démocratique, ne remettant ni en cause l'expression plurielle, ni les possibilités d'alternance et privilégiant le dialogue fondé sur le droit au détriment de la violence.

L'avenir de notre continent ne réside pas dans l'émergence de républiques ethniques qui nous conduiront vers une situation d'anarchie généralisée. Il importe, ce nous semble, de ne pas nier, encore moins d'écraser les expressions autonomistes; il importe de les gérer politiquement dans une perspective démocratique de transfert de pouvoir à la base, d'émergence de pouvoir local dans une vision d'intégration régionale.

Trente huit ans après les indépendances de 1960, il ne s'agit certes pas de remettre en cause les frontières héritées de la colonisation, mais rien ne peut justifier aujourd'hui des conflits de frontières. Nous devons pouvoir régler politiquement tous les différends de frontières. Il est indispensable aujourd'hui que toutes les frontières mal définies le soient entre pays dans des périodes de sérénité et non pas quand éclatent les tensions. Le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits devrait rapidement aider à cela.

À l'heure de l'intégration proclamée par tous, les frontières doivent avoir une autre signification. Elles doivent être gérées en termes de pays-frontières, points de soudure, espace de partage.»

Le Président Konaré indiquait également que

«Les périodes post-électorales aussi deviennent de plus en plus des périodes conflictuelles. Il faut arriver à les prévenir par une bonne préparation des élections, car certaines défiances actuelles vis-à-vis des élections constituent un danger pour la démocratie. Il faut aussi que l'on sache que la seule voie d'accès au pouvoir passe par les urnes; toute légitimité en découle, et chacun doit s'y prêter.

Il faut donc arriver à gérer les défiances électorales sans jamais remettre en cause l'expression plurielle et les possibilités d'alternance. Force doit toujours rester à la loi et au droit, à la loi et au droit seulement, mais à toute la loi et tout le droit contre toute velléité de désordre et de violence.»

Pour le Président de la République du Mali,

«l'Afrique ne peut plus être gérée comme elle l'a été depuis 1960. Une nouvelle Afrique est en marche, qui veut définir son avenir et assumer son développement. Une Afrique en quête de solidarité et non d'aumône! Une Afrique responsable et confiante! Une Afrique définitivement debout! Une Afrique en démocratie!»

Cette Afrique-là a besoin plus que jamais de sécurité et de paix. Pour cette sécurité et cette paix, l'Afrique doit être, comme le reste du monde, à l'abri tant des armes de destruction massive que des armes conventionnelles et, en particulier, des armes légères.

Certes, en matière de désarmement, le Mali apprécie et salue les décisions prises lors de la Conférence sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment la prorogation permanente du Traité; il en est de même de l'entrée en vigueur, le 29 avril 1997, de la Convention sur les armes chimiques et de l'évolution positive des négociations relatives à la Convention sur les armes biologiques. Nous saluons vivement l'entrée en vigueur prochaine de la Convention sur les mines antipersonnel; le Mali, qui a ratifié très tôt cette convention, a entamé depuis le mois de mai dernier la destruction des stocks que l'armée malienne détenait et qu'elle n'a jamais utilisés.

Mais, tout en accueillant avec satisfaction les progrès notables dans le dispositif normatif sur les armes de destruction massive, le Mali est fortement préoccupé par les armes conventionnelles, qui demeurent en réalité un champ inexploré, non soumis à des normes internationales. Les récents conflits, particulièrement en Afrique, qui ont coûté tant de vies humaines, sont alimentés non par des armes de destruction massive mais par des armes légères. C'est pourquoi mon pays a pris, en rapport avec les Nations Unies et les pays de la sous-région ouest-africaine, des initiatives concrètes en matière de lutte contre ce phénomène.

Tout en nous réjouissant de l'accueil fait à l'initiative du Président Konaré d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères par la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), plus récemment par l'Organisation de l'unité africaine, lors du sommet de Ouagadougou, et par le Mouvement des pays non alignés, au sommet de Durban, il importe aujourd'hui d'aller plus loin pour réduire et contenir la menace que constitue la prolifération des armes légères. Ce moratoire est par essence une mesure d'établissement de la confiance et vise à long terme le renforcement de la capacité des gouvernements concernés à exercer un contrôle plus strict sur le trafic illicite des armes légères.

Il y a lieu de rendre hommage à la lucidité et à l'engagement responsable des pays membres de la CEDEAO, qui s'appêtent à proclamer une déclaration de moratoire. Cela sera une première et marquera la nette volonté de l'Afrique de mieux prévenir les conflits en agissant sur les moyens qui y incitent et qui les alimentent. La communauté internationale doit profiter de cette dynamique pour mobiliser autour de la question des armes légères, soutenir le moratoire, travailler à le rendre effectif par la mise en oeuvre du programme de coordination et d'assistance à la sécurité et au développement qui le sous-tend, et aider à le disséminer.

Nous sommes partie prenante et nous soutenons l'action qui se dessine chaque jour davantage pour indexer le trafic illicite des armes légères et pour réclamer l'avènement d'un dispositif normatif de contrôle; pour complexe et difficile que cela paraisse, nous devons travailler énergiquement et ensemble à la mise au point d'un tel dispositif.

Les auteurs de la résolution 52/38 C relative à l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre doivent être encore plus nombreux et engagés à demander plus sur cette question à la communauté internationale et à l'ONU, que nous félicitons pour les actions déjà entreprises. Nous devons marquer notre engagement à aller vigoureusement vers un dispositif normatif pour maîtriser cette question et, en même temps, soutenir activement les initiatives comme celles du moratoire, de sensibilisation et de mobilisation de tous les acteurs étatiques et non étatiques pour mieux assurer la paix, réduire la menace que cette prolifération illicite constitue pour les personnes — singulièrement les femmes et les enfants — ainsi que pour les États et pour la démocratie.

Au nom de la délégation du Mali, je voudrais à nouveau exprimer notre solidarité et notre compassion à tous les peuples du monde vivant dans des situations de conflit.

Au Moyen-Orient, nous sommes profondément préoccupés par le blocage du processus de paix et la politique du fait accompli tendant à modifier les caractéristiques religieuses, civilisationnelles et historiques de la Ville sainte d'Al Qods. L'application des accords conclus, conformément au principe de l'échange de «la terre contre la paix», doit être de rigueur. Nous réitérons notre appui indéfectible à la juste lutte du peuple frère palestinien pour la réalisation de ses droits légitimes à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant.

En Angola, nous demeurons convaincus que seul le respect scrupuleux du Protocole de Lusaka constitue la voie

d'une paix et d'une réconciliation sur des bases durables. Je voudrais à nouveau m'incliner devant la mémoire de M. Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que des sept membres de son équipe tragiquement disparus sur le chemin de la paix en Angola.

Nous n'avons cessé d'exprimer notre grande préoccupation face aux souffrances subies par le peuple frère de la Jamahiriya arabe libyenne du fait de l'embargo qui lui est imposé. Tout en notant les évolutions récentes, nous voudrions rappeler la décision prise par le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et réaffirmer qu'il est temps maintenant de mettre fin aux souffrances du peuple libyen frère en levant l'embargo et en trouvant une solution définitive.

Préoccupé par les actes de terrorisme qu'il réprouve sous toutes ses formes, le Mali a fermement condamné les attentats meurtriers perpétrés contre les représentations diplomatiques des États-Unis à Dar es-Salaam et à Nairobi. En réitérant notre sympathie aux familles des victimes, nous appelons à une plus grande coopération internationale pour mieux prévenir et combattre cette menace, ainsi qu'à la tenue d'une conférence internationale sur le terrorisme sous les auspices des Nations Unies, dont il nous faut de plus en plus réaffirmer les compétences exclusives en matière de paix et de sécurité internationales.

Je voudrais terminer avec la question de l'élargissement du Conseil de sécurité. À l'évidence, cette structure, qui a été conçue dans un contexte fort différent des réalités actuelles, ne saurait être abandonnée sur le chantier de la réforme. Aussi, ma délégation fait siennes les exigences de l'Afrique pour une démocratisation et une répartition équitable dans les deux catégories de sièges, permanents et non permanents, avec les prérogatives et les pouvoirs qui y sont attachés.

Nous sommes convaincus qu'une Organisation des Nations Unies restructurée, démocratique et dotée des capacités essentielles peut aider à assurer une gestion plus ordonnée des affaires du monde, en éliminant les injustices, les disparités et les égoïsmes qui menacent l'humanité, pour que, enfin, les nations puissent, dans la solidarité, consacrer leurs ressources et leur énergie au progrès et au développement de l'humanité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale, S. E. M. Miguel Oyono Ndong Mifumu. Je l'invite à prendre la parole.

M. Oyono Ndong Mifumu (Guinée équatoriale) (*interprétation de l'espagnol*) : Tout d'abord, j'adresse à M. Didier Opertti les sincères félicitations de la délégation équato-guinéenne pour son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session.

Ma reconnaissance et mes félicitations s'adressent également à l'Ambassadeur Hennadiy Oudovenko de l'Ukraine, pour l'excellent travail qu'il a accompli en qualité de Président de la session précédente.

Par ailleurs, je renouvelle au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, notre frère Kofi Annan, l'appui de mon pays, la Guinée équatoriale, pour les efforts qu'il déploie en vue de trouver des solutions viables aux conflits qui sévissent dans diverses parties du monde, et particulièrement en Afrique. Je l'encourage à poursuivre les efforts qu'il a entrepris pour adapter et restructurer l'ONU.

Une fois de plus, nous sommes réunis ici pour examiner et réfléchir aux grands défis auxquels continuera d'être confrontée l'humanité à l'aube du nouveau millénaire. Chaque année, réunis dans cette même instance, nous constatons que les mêmes causes produisent les mêmes effets, mais que les solutions sont lentes à venir. Le fait est que nous sommes tous victimes de nos propres contradictions.

Du haut de cette tribune, nous répétons depuis 50 ans que l'humanité ne veut plus de guerres, qu'elle souhaite l'instauration d'une paix durable. Les grands complexes industriels continuent néanmoins de produire davantage d'armes, qui sont de plus en plus perfectionnées et meurtrières.

On nous assure, par ailleurs, que la priorité en cette fin de siècle est la lutte qui doit être menée contre la pauvreté et le sous-développement des pays dans le cadre de la mondialisation des économies. Pourtant, les problèmes de la famine, de la malnutrition, des maladies et du chômage n'en prennent pas moins des proportions alarmantes, et dans bien des cas, leur propagation est encore plus évidente que dans le passé. Les peuples du monde continuent entre-temps d'espérer et de nourrir un sentiment d'incertitude à l'égard de l'avenir qui les attend.

Soyons sincères : le désarmement n'est possible que si les grands complexes qui produisent les armes sont démantelés. Prétendre le contraire c'est tomber dans la contradiction. Pour parvenir au désarmement il faut recourir aux mesures déjà utilisées dans la lutte menée contre la drogue, c'est-à-dire, la destruction des centres de production, de distribution et de vente. Il me semble donc inutile de m'é-

tendre sur cette question, étant donné que la solution relève de ceux qui tirent profit de ce commerce illicite.

Néanmoins, je souhaite mentionner deux questions qui font l'objet d'un débat à cette session de l'Assemblée générale : le phénomène de la mondialisation et la lutte contre le terrorisme.

La première soulève toute une série de doutes et de questions quant à la sincérité de ce dialogue entre les pays. D'un côté, il y a ceux qui, en invoquant de multiples prétextes, continuent de faire obstacle au libre-échange, à la libre circulation des biens et des personnes, au transfert de technologie et qui dressent des barrières pour empêcher les pays en développement de réaliser une croissance économique soutenue.

S'agissant du continent africain, nul n'ignore que les négociations d'Uruguay servent à marginaliser les pays en développement et que le paiement de la dette extérieure reste un moyen d'exportation de capitaux vers ceux précisément qui n'en ont pas besoin. Comment, dans de telles conditions pouvons-nous élaborer un programme de mondialisation des relations économiques entre le Nord développé et le Sud en développement dans un cadre d'équité?

La mondialisation doit commencer par établir un juste prix pour nos matières premières et tirer parti, dans le cadre d'une véritable association entre le Nord et le Sud, des immenses possibilités et avantages qu'offrent au marché mondial les pays en développement d'Afrique. Nul pays n'a choisi la marginalisation. La question est de savoir si celle-ci ne nous est pas imposée.

Certains détracteurs du continent africain s'appuient sur des arguments simplistes pour affirmer catégoriquement que les causes principales de la pauvreté et de la marginalisation de l'Afrique sont d'ordre politique : mauvaise gestion, corruption et conflits armés.

Sans vouloir écarter ces arguments, nous ne pensons pas qu'ils puissent justifier les inégalités dont font l'objet nos matières premières sur les marchés les plus rentables du Nord. Pas plus que nous pensons que la marginalisation, dont le continent africain est actuellement victime, soit un phénomène inéluctable. Beaucoup est fait pour intégrer nos pays dans le programme actuel de la mondialisation. Les processus d'intégration sous-régionale et régionale en cours sont une réalité qui illustre la volonté politique qui anime actuellement les dirigeants africains.

La question est de savoir dans quelle mesure la sincérité et la transparence président au dialogue tendant à faciliter la pleine intégration des économies africaines dans les mécanismes de la mondialisation du commerce et des progrès technologiques. S'agissant de la mondialisation, celle-ci doit signifier que chacun peut vendre ce qu'il a, où que ce soit, à l'abri des barrières tarifaires, administratives ou douanières qui aujourd'hui empêchent le libre accès des produits du Sud aux marchés du Nord.

Par ailleurs, l'éternel fardeau de la dette extérieure continue également de faire obstacle au démarrage économique de nombreux pays en développement.

Mon pays, la Guinée équatoriale, ne croit pas que cette situation est fortuite, et encore moins qu'elle est due à l'absence de possibilités. Nous ne demandons rien d'autre qu'une simple aide, une reconnaissance des efforts que nous faisons et l'utilisation des diverses possibilités que nos pays offrent à cette économie mondialisée vers laquelle nous nous acheminons.

Néanmoins, tout cela exige également la paix et la stabilité sociopolitiques parmi les pays. Malheureusement, il semblerait qu'on s'emploie à créer l'instabilité dans nos pays. Aujourd'hui, à l'extérieur comme à l'intérieur de nos frontières, plane une grave menace : le terrorisme et les actes des mercenaires que favorisent des individus ou des groupes motivés par la soif du pouvoir, la haine ethnique, le racisme et les ambitions hégémoniques.

En effet, mon pays, pour la première fois dans son histoire, a subi au cours des 18 derniers mois deux tentatives de déstabilisation armée. La première, s'est produite le 17 mai 1997, quand un navire chargé d'armes et de mercenaires a été arrêté par la police angolaise dans les eaux territoriales angolaises. L'autre a eu lieu le 21 janvier dernier quand un groupe de 40 individus a attaqué diverses localités du pays et a assassiné de sang-froid six personnes.

Comment justifier une action terroriste telle que celle perpétrée contre les ambassades des États-Unis d'Amérique au Kenya et en Tanzanie? Comment justifier l'assassinat de sang—froid par une bande terroriste de citoyens pacifiques? Quelle revendication politique peut justifier l'assassinat et la mutilation d'un autre être humain comme on l'a vu dans mon pays?

Sur cette question, certains pays représentés ici appliquent deux critères. Selon leurs intérêts, les actes terroristes sont justifiables ou non. Lorsque ces actes sont commis à l'intérieur d'un pays en développement, une certaine opinion, et ses puissants médias, invoquent la lutte pour «la

liberté des peuples», pour mettre fin à des régimes qui, selon eux, sont dictatoriaux. Mais lorsque des actes similaires et de même nature sont perpétrés dans un pays du Nord, les versions changent et on taxe les auteurs de ces actes de terroristes et d'ennemis de la société.

L'application d'un double critère était évidente lorsque certains groupes politiques et certains médias espagnols ont exprimé aux auteurs de ces actes leur appui et leur solidarité. Seul le Gouvernement de ce pays les a condamnés mais le lobby de partis politiques, comme le Parti nationaliste basque, la Gauche unie et le Parti socialiste ouvrier espagnol, a publié des communiqués exprimant sa solidarité avec les auteurs de ces actes terroristes. Depuis, ces mêmes groupes ont tenté de créer un prétendu conflit ethnique dans mon pays. Ils ont présenté plusieurs résolutions contre mon pays dans diverses instances internationales, comme celles présentées récemment au Parlement européen et à l'Assemblée paritaire de l'Union européenne et des pays d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique, faisant ainsi la preuve d'une volonté manifeste de justifier les actes terroristes que je viens de mentionner.

Cependant, mon gouvernement, fidèle à l'engagement qu'il a pris d'instaurer un État de droit en Guinée équatoriale, a organisé un procès public, qui s'est déroulé avec toutes les garanties légales et en présence d'observateurs internationaux. En outre, les 15 condamnations à mort prononcées contre les principaux auteurs de ces crimes ont été commuées par le Président de la République de Guinée équatoriale, M. Obiang Nguema Mbasogo, soucieux de préserver la cohésion sociale du pays. Il semblerait que ces mesures ne suffisent pas à satisfaire ces milieux politiques qui persistent dans leurs tentatives de déstabiliser le peuple pacifique de la Guinée équatoriale.

Je tiens néanmoins à assurer les membres de l'Assemblée que, grâce à sa maturité, à son esprit pacifique, à son ouverture au dialogue et au débat démocratique, le peuple équato-guinéen a échappé aux troubles graves que suscitent aujourd'hui de tels actes dans certains pays et certaines régions de notre continent.

Par conséquent, la réalité interne de la Guinée équatoriale n'a rien à voir avec la campagne systématique d'attaque et de harcèlement menée contre elle depuis plusieurs années. La paix et la stabilité règnent, les investissements affluent, les signes de croissance sont réels, les réformes politiques sont irréversibles, l'État de droit est en cours de consolidation et nous nous attachons à promouvoir une meilleure gouvernance. À cette fin, le Gouvernement équato-guinéen entretient des relations de coopération avec

divers organismes internationaux et pays amis en vue d'appliquer le programme d'assistance technique dans les domaines de l'économie, de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance. Nous poursuivons une collaboration avec la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, et notre coopération avec les institutions financières internationales dans les domaines que je viens de mentionner est bénéfique.

Nous traversons aujourd'hui une période prometteuse, marquant la renaissance de notre pays. Nous en appelons à la communauté internationale, ici réunie, pour qu'elle se montre solidaire en appuyant les efforts que nous faisons pour consolider le processus démocratique et l'application du plan de développement socioéconomique du pays, élaboré à la conférence économique nationale, qui s'est tenue à Bata du 8 au 14 septembre 1997.

En ce qui concerne le continent africain, nous demandons à la communauté internationale de trouver les moyens qui permettront d'obtenir un cessez-le-feu et la cessation des hostilités dans la région des Grands Lacs, ainsi que le rétablissement de la paix et de l'ordre en République démocratique du Congo, en Angola, en Guinée-Bissau, en Érythrée et en Éthiopie. À cette fin, nous tenons à réitérer ici les recommandations figurant dans la déclaration de Bata, adoptée à la conférence sous-régionale sur les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale, qui s'est tenue du 18 au 21 mai 1998, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, visant à promouvoir la démocratie, la paix et le développement durable en Afrique. À cette occasion, le Président de la République de Guinée équatoriale avait recommandé la création d'un parlement sous-régional qui traiterait des questions du maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région. La Guinée équatoriale s'engage à contribuer aux efforts déployés pour atteindre cet objectif.

Enfin, mon pays renouvelle son appui aux mesures prises pour réformer comme il convient le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de ses membres, nous préconisons une répartition équitable afin que notre organisation reflète fidèlement les réalités géopolitiques du monde contemporain. La Guinée équatoriale s'associe à la position adoptée au douzième sommet des pays non alignés, tenu à Durban, en Afrique du Sud, il y a un mois, demandant que l'Afrique obtienne deux sièges permanents et cinq sièges non permanents au Conseil, dans l'intérêt de la crédibilité et de la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Madagascar, S. E. Mme Lila Hanitra Ratsifandrihamanana. Je lui donne la parole.

Mme Ratsifandrihamanana (Madagascar) : L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a unanimement porté son choix sur M. Operti pour diriger les travaux de sa cinquante-troisième session. Me faisant l'écho de ceux qui m'ont précédée, je voudrais le féliciter à cet égard, puisqu'il s'agit à mon sens d'un hommage rendu à ses qualités personnelles de diplomate et d'homme d'État. Madagascar est heureuse de lui exprimer, à travers ma voix, tous ses vœux de succès dans cette mission.

Son prédécesseur, dont nous avons pu apprécier les compétences, a pu compter sur notre coopération durant son mandat. M. Operti peut être assuré de notre entier soutien dans ses efforts pour mener à bien sa tâche.

Au Secrétaire général, M. Kofi Annan, Madagascar renouvelle ses encouragements et son appui, dans sa quête des moyens pour imprimer toujours plus de dynamique à notre Organisation.

Comme chaque année, la grande famille des Nations Unies se retrouve pour une réflexion collective sur la situation dans le monde afin de parvenir à asseoir les fondements d'un univers meilleur, plus sûr et plus équitable, et ce, en dépit de toutes nos différences et nos divergences.

Madagascar confirme son adhésion à l'Organisation en ne ratant pas ce rendez-vous annuel. Pour nous, cette plate-forme d'échange représente le premier et universel rempart contre l'injustice et la violence dans le monde et constitue l'instrument privilégié pour la sauvegarde de la paix, de la sécurité et pour la promotion du progrès.

À la lumière des discours prononcés ici même, la mondialisation constitue, sans conteste, la toile de fond à nos multiples préoccupations de cette fin de siècle. La mondialisation avec ses avantages, ses inconvénients, ses désillusions, la mondialisation qui, dépassant les limites du cadre économique, s'exprime aujourd'hui en termes d'insécurité.

L'insécurité se répand un peu partout sous plusieurs formes et manifestations. L'insécurité se mondialise. Et lorsqu'un homme meurt, que ce soit à la guerre ou victime d'un attentat à la bombe, ou massacré froidement ou simplement dans son lit de misère, quelque part des enfants pleurent, des femmes souffrent par centaines, par milliers,

par millions. Et la mort est plus que jamais au rendez-vous de notre quotidien. C'est pourquoi, notre attention est aujourd'hui focalisée sur les problèmes d'insécurité et la nécessité de rassembler nos efforts pour le maintien de la paix.

La communauté internationale fait désormais face à des situations qui fragilisent la paix et la sécurité et compromettent le développement durable des nations. Dans plusieurs régions du monde, des guerres civiles, des conflits interétatiques, des affrontements frontaliers, des confrontations ethniques, tribales et religieuses imploient et resurgissent avec leur cortège de souffrance, de misère, d'instabilité politique et de marginalisation, que ce soit au Kosovo, aux Comores ou dans la région des Grands Lacs ou ailleurs.

À ceci s'ajoute la persistance de nouvelles menaces telles que le terrorisme international, le crime organisé, la corruption, la prolifération des stupéfiants, et la détérioration de l'environnement. L'accès aux armes de destruction massive devient de plus en plus aisé. La multiplication des industries d'armes légères et leur usage généralisé deviennent un fléau de taille pour la majorité des pays.

L'insécurité est autant économique que sociale. À l'ère du progrès technologique et de la croissance spectaculaire de la production alimentaire mondiale, des régions entières connaissent encore la famine et la malnutrition. Un quart de la population mondiale vit toujours dans la misère. Des millions d'enfants de moins de 5 ans continuent à mourir de maladies; des catégories sociales importantes de personnes se trouvent coupées de l'éducation et des soins de santé de base; environ 180 millions d'enfants de moins de 14 ans sont obligés de travailler; les moins chanceux n'ont d'autre alternative que l'exploitation sexuelle et, pour beaucoup de jeunes, le chômage est la seule perspective d'avenir. De même, bon nombre de femmes ne peuvent exercer à ce jour leurs droits fondamentaux. Beaucoup sont encore victimes de violence au foyer, d'injustice sociale, de massacres délibérés, de conflits armés.

D'autre part, la tourmente financière qui a secoué l'Asie du Sud-Est, l'Amérique latine et la Russie a ébranlé le système économique international. Les circuits planétaires de l'information ont certes abouti à réduire les distances et la durée. Mais, par la même occasion, ils ont contribué à accroître l'insécurité au plan scientifique, culturel ou moral. Les virus informatiques sont devenus aussi dangereux que les armes nucléaires, biologiques ou chimiques. Tout ceci illustre l'ampleur et les revers de la mondialisation et l'ampleur de l'interdépendance des États.

Cinquante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, les droits et libertés indissociables à la dignité et à la valeur de la personne humaine sont encore fréquemment violés, et nous assistons à l'éclosion de défis nouveaux et toujours différents, nécessitant des stratégies adaptées et mieux conçues. L'on est forcé d'admettre qu'aucun État au monde ne peut encore garantir à chacun de ses citoyens le bien-être matériel et spirituel, dans des conditions de paix et dans le plein respect de ses droits et libertés les plus élémentaires.

Si hier encore, plus précisément en 1985, de cette même tribune, l'accent était mis sur la règle de l'équilibre des forces en général et de la parité nucléaire en particulier, tous, aujourd'hui, nous reconnaissons d'une seule voix que la sécurité ne saurait être sans la coopération et la solidarité. C'est dire l'évolution spectaculaire des rapports internationaux. En témoigne la prochaine entrée en vigueur, le 1er mars 1999, de la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, après l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires.

Pour sa part, Madagascar, qui n'a jamais dévié de son engagement en faveur du désarmement et est, à ce titre, signataire de plusieurs conventions internationales, se félicite des perspectives de négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à usage militaire, dans le cadre de la conférence sur le désarmement de Genève.

Nous saluons, par ailleurs, l'appel à la tenue prochaine d'une conférence internationale sur l'élimination complète des armes nucléaires, lancé par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés réunis récemment à Durban. Dans ce même registre, Madagascar s'associe naturellement à la proposition faite par le Président Blaise Compaoré, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), concernant la convocation en l'an 2000 d'une conférence au sommet, sous les auspices des Nations Unies, en vue de formuler une réponse conjointe de la communauté internationale au problème du terrorisme.

À l'instar des autres États, Madagascar a également signé le 18 juillet dernier à Rome, le Statut de la Cour pénale internationale ainsi que l'Acte final de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires.

Il conviendrait de considérer la question de sécurité à travers une approche multidimensionnelle englobant les aspects militaire, économique et social à différents niveaux : international, régional et national.

La pauvreté et la persistance des déséquilibres qui scindent le monde en pays développés, pays en développement, pays moins avancés, pays pauvres et endettés, sont facteurs de tensions et constituent des entraves à l'instauration d'une paix véritable et durable. Telle est en tout cas la réalité en Afrique, mon continent.

La Déclaration du Caire de 1993 avait défini l'objectif premier du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Cependant, sans le soutien et l'appui agissants de la communauté internationale, ses actions demeureraient dérisoires. La résolution 1170 (1998) du Conseil de sécurité relative à la tenue de réunions ministérielles systématiques afin d'évaluer les actions accomplies en faveur de la paix en Afrique doit être alors saluée dans ce sens. Pour Madagascar, il s'agit de la confirmation de la volonté de coordination des actions des Nations Unies avec l'organisation panafricaine et les mécanismes régionaux.

En attendant une mobilisation conséquente des ressources nécessaires à la mise en oeuvre effective des actions dans le cadre de l'Agenda pour le développement, il nous paraît fondamental que les pays en développement puissent apporter leur contribution en proposant la mise en place d'un dispositif leur permettant de concrétiser leurs aspirations communes et affirmer leur solidarité.

C'est dans cet esprit que les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, réunis à Durban, ont pris en considération une proposition de mise en oeuvre au sein du Mouvement des pays non alignés, d'un mécanisme de trois fonds alimentés par nos propres moyens respectifs, à concurrence, par exemple, de 0,1 % du produit intérieur brut national ou d'un pourcentage des recettes d'exportation; les valeurs ainsi obtenues, seront capitalisées par des placements auprès des marchés financiers internationaux.

Pour Madagascar, ce mécanisme contribuera à intégrer les activités des pays en développement dans le processus de globalisation financière et à résoudre du moins partiellement, leurs problèmes financiers et d'endettement, à titre complémentaire des actions entreprises par la communauté internationale et les institutions financières. Bon nombre d'intervenants au cours de cette session ont recommandé une évaluation de la capacité des institutions de Bretton Woods à s'adapter aux réalités actuelles. Le mécanisme de trois fonds pourrait figurer parmi les documents de base d'une réflexion d'ensemble pour une nouvelle architecture financière mondiale.

Pour la concrétisation des différentes résolutions prises par la communauté internationale, la création d'un environnement propice à une paix durable et à la croissance économique constitue une des responsabilités premières de chaque pays. S'inscrivent dans ce cadre la mise en place de réglementations conformes aux aspirations concertées, la bonne gestion des affaires publiques, la mise en place de systèmes de suivi et contrôle adéquats ainsi que le respect de la règle démocratique. Dans le contexte actuel de libéralisation économique à l'échelon mondial, chaque acteur de développement aura son rôle à jouer, entre autres l'État en tant que gardien des droits fondamentaux du peuple et de sa souveraineté, et catalyseur des programmes de développement.

Madagascar, dont la Constitution et la législation nationale procèdent des principes de la Charte des Nations Unies a fait siennes ces valeurs. À ce titre, le processus de démocratisation, la bonne gestion et les règles de droit, assortis de réformes économiques et structurelles, sont poursuivis afin d'acheminer le pays vers le statut de partenaire crédible dans le système international. Les autorités malgaches s'attachent actuellement à la mise en oeuvre des programmes de redressement visant l'intensification de la lutte contre la pauvreté et la mise en place d'un environnement favorable au plein épanouissement du citoyen.

S'inscrivent au titre du volet institutionnel de ce programme, la mise en place des provinces autonomes et des institutions prévues par la constitution, et la poursuite de la réforme de la fonction publique et du système judiciaire.

Au plan économique, l'État poursuit son désengagement du secteur productif et mettra tout en oeuvre pour assurer la mise en place d'un environnement d'émulation et de concurrence, l'assainissement de l'administration fiscale et la mise sur pied d'organismes de régulation des activités sectorielles.

Enfin, sur le plan social, les dépenses publiques refléteront les priorités, à savoir, l'éducation, la santé, la sécurité. Une attention particulière est accordée aux programmes de responsabilisation de la frange la plus démunie de la population.

Si la concrétisation de ce programme relève d'abord et surtout des efforts de Madagascar, il est évident que nous nous trouvons limités en termes de ressources pour garantir une meilleure qualité de vie à nos citoyens et, ce faisant, la protection de leurs droits. Le renforcement du partenariat international doit être ainsi perçu, non seulement au plan financier, mais aussi au plan scientifique et technologique

afin que tous les pays puissent aspirer à l'égalité de chances de réussite. Telle est ma conviction.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, S. E. M. Haile Weldensae.

M. Weldensae (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se joint à celles qui ont déjà pris la parole pour féliciter M. Didier Operti de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Sa grande expérience et ses compétences augurent bien des délibérations de l'Assemblée. Je tiens à l'assurer du plein appui de ma délégation dans l'exécution de son important mandat.

Je rends également hommage à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, pour la manière remarquable dont il a dirigé la session précédente de l'Assemblée.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, mérite notre gratitude pour les efforts louables qu'il déploie et pour la façon efficace dont il dirige l'Organisation afin de lui permettre de réaliser ses idéaux et de renforcer son efficacité pour la mettre mieux en mesure de servir ses Membres.

La fin de la guerre froide avait, bien que brièvement, fait naître des espoirs et annoncé un monde plus pacifique, plus sûr, plus juste et plus équitable, où les conflits, les tensions, la faim et la maladie n'auraient plus cours. Ces espoirs et attentes devaient être rapidement déçus à mesure que le monde s'abîmait dans de nombreux conflits inter-États et intra-États, dans la violence et la haine ethnique, le terrorisme, les violations flagrantes des droits de l'homme, le racisme et la xénophobie ainsi que la famine à grande échelle et l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

La communauté internationale ne saurait ignorer cette situation et encore moins fermer les yeux lorsque de graves crimes internationaux sont commis, non seulement parce que ce sont généralement les innocents et les faibles, c'est-à-dire les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui sont les premiers touchés, mais aussi parce que cette situation, qui paraît maintenant se limiter à certaines régions, risque de bientôt faire tache d'huile. Face à ces dures réalités, il incombe à l'ONU et à la communauté internationale de se mettre en quête de démarches nouvelles et originales de manière à éliminer les causes profondes de cette situation et à assurer le respect des principes fondamentaux de la Charte, à épargner aux innocents les ravages

du terrorisme et à protéger les droits de l'homme et les droits civils des minorités ethniques. Si elles négligent de le faire, les souffrances des victimes s'en trouveront prolongées et, tôt ou tard, la paix et la sécurité régionales aussi bien qu'internationales s'en trouveront menacées.

Les pères fondateurs de l'Organisation avaient reconnu le développement économique comme étant l'un des droits inaliénables de la personne et avaient fixé entre autres buts de l'ONU la promotion du progrès social et de meilleures conditions de vies qui s'assortiraient d'une plus grande liberté. Je suis certain que tous les pays en développement sont prêts à déclarer en termes catégoriques que ce but n'a toujours pas été atteint.

La situation en Afrique est fort préoccupante. Malgré les grands efforts déployés par les organisations et les institutions régionales et sous-régionales, la situation dans de nombreuses régions se détériore et devient chaque jour plus dangereuse. Les effusions de sang et les souffrances tragiques dont les Africains ont été récemment témoins dans diverses régions du continent sont trop horribles pour qu'on les énumère. Il ne faut pas qu'elles se reproduisent et, là où elles continuent d'exister, il faut y mettre fin.

Dans la région des Grands Lacs les conflits ont des ramifications bien plus vastes en dépit de leur endiguement régional apparent et constituent de graves menaces à la paix et la sécurité, car ils risquent de bientôt mettre en cause des puissances extrarégionales. Il faut espérer que les initiatives régionales actuelles permettront de trouver des solutions justes et mutuellement acceptables. Dans la République démocratique du Congo, les Africains et le reste du monde n'ont pu qu'assister au spectacle attristant d'un pays africain, qui venait à peine de se relever de la destruction impitoyable qu'il avait subie aux mains d'un dictateur cupide, dévasté à nouveau par des conflits multiformes. La vaste coalition africaine qui avait contribué à la promotion de la paix et de la sécurité dans ce pays s'en est également trouvée divisée. Il conviendrait d'inverser sans tarder cette triste situation pour assurer le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de la République démocratique du Congo et reconnaître au peuple congolais sa prérogative de décider du processus politique interne. Il faudrait également prendre conscience de la nécessité d'établir un cadre de coopération régionale pour examiner les questions de sécurité des pays de la région.

La Somalie et le Soudan continuent d'être une source d'angoisse et de tristesse pour l'Afrique du fait que les efforts déployés pour résoudre les crises qui touchent ces deux pays ne progressent que lentement. On peut compren-

dre la frustration de la communauté internationale face à l'absence de progrès dans le rétablissement de la paix dans les deux pays. Cependant, des efforts sincères continuent d'être déployés par les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et la communauté internationale ne doit donc ni désespérer ni renoncer à agir; elle doit au contraire appuyer ces efforts pour les faire aboutir. À cet égard, ma délégation estime que la Déclaration de principes de l'Autorité intergouvernementale et les résolutions qui ont suivi demeurent une base solide pour rechercher une solution juste et durable du conflit au Soudan.

Dans ma déclaration de l'année dernière, j'avais dit que la politique étrangère de l'Érythrée reposait sur deux principes essentiels. Premièrement, la ferme conviction que lorsque la volonté nécessaire existe, tous les différends peuvent être résolus par le biais de négociations et de méthodes pacifiques sans recourir à la violence; deuxièmement, l'attachement indéfectible de l'Érythrée à la justice et à l'égalité. J'avais en outre déclaré que ces deux principes nous avaient inspirés dans notre quête d'amitié et de coopération avec nos voisins, ainsi qu'avec d'autres États. Cette déclaration demeure tout aussi valable aujourd'hui.

L'attachement du Gouvernement érythréen à ces deux principes l'a aidé à désamorcer le conflit avec la République du Yémen et à aboutir à une entente mutuelle pour résoudre le différend concernant l'archipel érythréen d'Hanish-Zukar, dans la mer Rouge, grâce au moyen pacifique de l'arbitrage.

Aujourd'hui également, le Gouvernement érythréen maintient que la voie de la paix avec l'Éthiopie passe par la stricte application des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la décision de l'OUA sur les frontières coloniales. De nouveau, l'Érythrée demande à la communauté internationale, et en particulier à l'ONU et à l'OUA, de veiller au respect de ces principes et de ces décisions.

L'Érythrée a été surprise et troublée par le conflit qui a éclaté avec l'Éthiopie car, malgré les désaccords sur la question des frontières qui remontent à l'époque de la lutte armée, le Gouvernement érythréen croyait et espérait que les liens étroits qui unissent les deux pays permettraient d'arriver à une solution amicale et durable.

La responsabilité de l'escalade du différend revient exclusivement au Gouvernement éthiopien qui, pendant longtemps, n'a cessé de bafouer l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Érythrée, ce qui a conduit à l'occupation de vastes zones du territoire érythréen, puis au déplacement

forcé de paysans érythréens et au remplacement des structures administratives érythréennes par des institutions éthiopiennes. Le différend a atteint son apogée le 6 mai dernier à la suite de nouvelles incursions auxquelles se sont livrés gratuitement des membres des forces armées éthiopiennes qui ont attaqué des troupes érythréennes dans la région de Badme, au sud-ouest de l'Érythrée. Ces incursions avaient été préméditées et méticuleusement planifiées. Voilà la cause profonde de ce différend.

Pendant longtemps, les Érythréens avaient choisi la patience et la diplomatie tranquille. Ils voulaient espérer à tout prix que ces incursions périodiques n'étaient que des actes mesquins de certains représentants régionaux malfaisants et mal avisés. Ce n'est que très tardivement, après notamment la publication en 1997 d'une carte officielle de la zone administrative du Tigré qui intégrait de nouveaux territoires incontestablement érythréens, et l'émission d'un nouveau billet de banque éthiopien sur lequel figurait une carte identique, que les Érythréens ont compris tout le sens des activités de l'Éthiopie. Pourtant, même après les combats qui avaient été déclenchés par les incursions et les attaques injustifiées de l'Éthiopie contre des troupes érythréennes, l'Érythrée s'est toujours abstenue de franchir la frontière internationalement reconnue; l'Éthiopie, par contre, tient toujours des parties du territoire dans le sud-ouest de l'Érythrée.

Bien que ces actes agressifs soient ainsi prouvés, le Gouvernement éthiopien mène une campagne de propagande absurde pour présenter l'Érythrée comme un pays belliqueux qui commet des actes d'agression contre le territoire éthiopien qu'il occupe. Rien n'est plus éloigné de la réalité. Les troupes érythréennes n'ont jamais franchi les frontières internationalement reconnues, ce que chacun peut constater. Au contraire, ce sont les troupes éthiopiennes qui ont envahi l'Érythrée après que le Premier Ministre Meles Zenawi eut déclaré la guerre à notre pays, le 13 mai 1998. Elles ont été repoussées. Il importe de noter que le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, Tekada Alemu, a dévoilé les desseins expansionnistes de l'Éthiopie en déclarant publiquement devant les membres de la communauté éthiopienne vivant aux États-Unis, que l'Éthiopie ne tarderait pas à occuper le port érythréen d'Assab. Ces événements prouvent que les affirmations de l'Éthiopie, selon lesquelles elle est victime de l'agression et qu'elle attend pour négocier que l'Érythrée se retire de «son territoire», sont manifestement fausses et ne visent qu'à tromper la communauté internationale et à dissimuler ses propres actes d'agression.

Aujourd'hui encore, l'Éthiopie menace de déclarer la guerre à l'Érythrée si mon pays ne se retire pas inconditionnellement.

tionnellement des territoires qui sont situés à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Aujourd'hui, presque toute l'armée éthiopienne a pris position le long de la frontière de l'Érythrée et presque tous les hauts responsables de l'Éthiopie, notamment le Président, le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense, le Chef d'état-major des forces armées, le Président de la région du Tigré et un représentant de haut niveau du FPLT ont déclaré publiquement ces quelques derniers jours que l'Éthiopie avait terminé ses préparatifs de guerre et qu'elle entendait donner prochainement une leçon aux Érythréens qu'ils n'oublieraient jamais.

Il est donc regrettable que toute la bonne volonté et les différentes propositions constructives du Gouvernement érythréen tendant à trouver un règlement pacifique et juridique du présent différend frontalier avec l'Éthiopie, qui se fonde sur la résolution de l'OUA relative aux frontières coloniales, se soient toujours heurtés au refus du Gouvernement éthiopien qui s'obstine à vouloir régler le différend par des moyens militaires. Le Gouvernement éthiopien a également rejeté toutes les ouvertures de négociation faites par des tierces parties en vue de trouver un règlement pacifique du conflit et tous les appels lancés par la communauté internationale en faveur d'une solution pacifique.

Cette politique expansionniste et agressive est mise en évidence par le recours à la menace ou à l'emploi de la force par la campagne de propagande massive et malfaisante menée contre l'Érythrée. Cette campagne de propagande met l'accent sur la haine ethnique, vitupère contre le peuple et les membres du Gouvernement érythréen, et les calomnie, tout en appelant le peuple érythréen à se soulever contre leur gouvernement.

Par ailleurs, le Gouvernement éthiopien viole systématiquement et délibérément les dispositions les plus sacrées et les plus chères de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des deux pactes internationaux et de plusieurs autres instruments de promotion des droits de l'homme, ainsi que les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et celle de l'OUA, en déportant et en expulsant plus de 20 000 Érythréens et ressortissants éthiopiens d'origine érythréenne dans des conditions extrêmement malsaines ou en les abandonnant dans des endroits particulièrement dangereux et en séparant délibérément les membres d'une même famille, en les exposant à des traitements inhumains, cruels ou dégradants et en confisquant leurs propriétés. Ces actes ont été mis en évidence par des tiers, notamment par des membres des organismes de l'ONU, des chefs de mission d'États membres de l'Union européenne et plusieurs organisations non gouvernementales.

Cependant, le Gouvernement éthiopien, dans une application incroyablement raffinée du principe d'Orwell, accuse le Gouvernement érythréen des outrages et des atrocités qu'il commet lui-même contre les Érythréens et les ressortissants éthiopiens d'origine érythréenne. En vérité, le Gouvernement érythréen n'a pas détenu, expulsé, déporté ou violé d'une autre manière les droits de l'homme ou autres dont peuvent se réclamer les ressortissants éthiopiens qui vivent en Érythrée. Cela a pu être vérifié par des tierces parties légitimes comme les représentants de l'Union européenne, les organismes de l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge. Comme de coutume, le Gouvernement éthiopien a traité tous ces organismes de menteurs. Nous avons donc demandé à toutes les parties intéressées de venir vérifier sur le terrain la situation des droits de l'homme en Érythrée et en Éthiopie. Nous adressons aujourd'hui cette invitation aux membres de l'Assemblée et nous souhaitons également qu'ils reçoivent une invitation semblable du Gouvernement éthiopien.

Ce différend est un différend frontalier pur et simple. Tout ce qui tend à en faire tout autre chose doit être perçu comme une tentative vaine et impudente du Gouvernement éthiopien de dissimuler son agression et sa politique expansionniste. À cet égard, il convient d'indiquer clairement que c'est le Gouvernement éthiopien qui a délibérément violé les frontières coloniales de l'Érythrée et qui a occupé par la force ces régions qu'il a intégrées dans sa nouvelle carte du Tigré. C'est le Gouvernement éthiopien qui, en lançant des attaques militaires injustifiées contre l'Érythrée du 6 au 12 mai, a frustré tous les efforts que déploie l'Érythrée pour désamorcer la crise et trouver une solution pacifique bilatérale par le biais de la Commission frontalière conjointe. C'est le Gouvernement éthiopien qui a déclaré la guerre à l'Érythrée sur la base d'une résolution que son Parlement a adoptée le 13 mai. C'est le Gouvernement éthiopien qui a déclenché l'invasion de l'Érythrée en plusieurs points de leur frontière commune. C'est le Gouvernement éthiopien qui a procédé à une attaque aérienne contre Asmara, capitale érythréenne, le 5 juin 1998. C'est le Gouvernement éthiopien qui a imposé un blocus aérien et maritime en menaçant l'Érythrée de bombardements aériens aveugles.

Pourtant, l'Éthiopie a fallacieusement dépeint l'Érythrée comme un pays agresseur en prétendant que des forces érythréennes ont envahi le territoire éthiopien le 12 mai. Cependant, ce ne sont pas les accusations et les contre-accusations qui importent. Il existe des preuves matérielles incontestables, qui établissent que l'Éthiopie a délibérément recouru à la force et qu'elle se livre à des incursions militaires en Érythrée depuis juillet 1997 en vue de modifier subrepticement la réalité sur le terrain. À ce

sujet, j'attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que le Gouvernement érythréen a demandé à maintes reprises la tenue d'une enquête indépendante sur les incidents qui sont à l'origine du conflit.

Ce litige frontalier n'aurait jamais dû être, étant donné que les frontières séparant les deux États sont parmi les plus clairement définies en Afrique et qu'elles résultent de dispositions précises et détaillées de traités internationaux. Le tracé de ces frontières a ensuite été confirmé par l'ONU lorsqu'elle a créé l'infortunée fédération érythro-éthiopienne, avant d'être clairement défini à nouveau dans la Constitution que l'ONU a donnée à l'Érythrée.

Il est vrai que les frontières n'ont peut-être pas été délimitées, mais elles ne sont certainement pas les seules frontières non délimitées en Afrique, ce qui n'a pas empêché la plupart des États africains — voire les autres — de vivre en paix avec leurs voisins et de régler pacifiquement leurs problèmes.

L'Érythrée est résolue à trouver à ce litige un règlement pacifique et juridique, qui se fonde sur les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des États qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies et celle de l'OUA et les décisions et déclarations de l'OUA et du Mouvement des pays non alignés. Avant même le début de la crise, l'Érythrée a tenté à maintes reprises d'amorcer des discussions bilatérales avec l'Éthiopie dans le but de régler toutes les questions non résolues ayant trait à la frontière qui sépare les deux pays. À ce sujet, les éléments suivants doivent être mentionnés.

Premièrement, l'Assemblée nationale et le Conseil des ministres érythréens ont publié des décrets les 14 et 20 mai 1998, et de nouveau le 18 juin 1998, sur la démilitarisation temporaire des zones en litige.

Deuxièmement, le Président érythréen a envoyé au Premier Ministre éthiopien deux lettres lui demandant de se joindre à lui pour désamorcer le conflit et régler pacifiquement et juridiquement la question frontalière sur une base bilatérale.

Troisièmement, le Gouvernement érythréen a présenté au Comité des ambassadeurs de l'OUA une proposition comportant les principes suivants : respect et non-violation des frontières coloniales, respect de la Charte des Nations Unies et celle de l'OUA, non-recours à la force pour imposer un règlement, recours à des moyens pacifiques et légaux pour régler le litige, arrêt de toutes les hostilités et amorce de pourparlers directs sans conditions préalables.

Malheureusement, tous nos efforts ont échoué en raison des réponses négatives de l'Éthiopie. Par ailleurs, l'Éthiopie n'a encore présenté aucune proposition de paix. Elle s'est contentée de proférer des menaces de guerre contre l'Érythrée si celle-ci ne se retirait pas des territoires qui se trouvent à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. À ce sujet, il faut mentionner que le Gouvernement érythréen a maintes fois demandé au Gouvernement éthiopien de définir publiquement, à l'intention des peuples de l'Érythrée et de l'Éthiopie et de la communauté internationale, les territoires qu'elle revendique et de les indiquer sur une carte politique au moyen de coordonnées géographiques claires.

C'est pour ces raisons que le Gouvernement érythréen offre de nouveau les moyens de parvenir au règlement du litige, à savoir :

Premièrement, la solution globale du problème passe par une démarcation technique à établir sur la base des traités coloniaux existants qui définissent la frontière qui sépare les deux pays.

Deuxièmement, un recours à l'arbitrage est possible sur la base de l'inviolabilité des frontières coloniales dans le cas où l'autre partie en ferait la demande.

Avant que n'intervienne un règlement juridique durable, il doit y avoir un arrêt immédiat de toutes les hostilités et un cessez-le-feu dont la surveillance incomberait à une force d'observation agissant sous l'égide de l'ONU.

Le peuple et le Gouvernement de l'Érythrée se réjouissent de constater que de nombreuses institutions gouvernementales, organisations internationales et régionales et organisations non gouvernementales, dont la Chambre des représentants du Congrès des États-Unis, l'Union européenne et le Mouvement des pays non alignés, ont salué l'initiative érythréenne et ont appelé l'Érythrée et l'Éthiopie à s'abstenir à tout prix de recourir à la force et à régler pacifiquement leurs différends.

Je tiens à déclarer ici et maintenant, en termes forts et clairs, que le Gouvernement érythréen accueille favorablement et est prêt à mettre en oeuvre une décision de l'Assemblée qui prévoit, sans aucune condition préalable, l'arrêt des hostilités, un accord de cessez-le-feu et un règlement pacifique du litige, par quelque moyen que ce soit, en tant que seule solution acceptable.

En Afrique, des conflits analogues au litige frontalier qui existe actuellement entre l'Érythrée et l'Éthiopie ont

éclaté à plusieurs reprises dans le passé. Chacun de ces conflits a été réglé sur la base des décisions et des principes consacrés par l'OUA, dont, en particulier, le respect des frontières coloniales, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Au moment où l'OUA se prépare à entrer dans le XXIe siècle, il est nécessaire que ses États membres se tournent de nouveau vers les nobles principes et résolutions qui ont été utiles à notre continent jusqu'à maintenant. Ces principes et décisions, qui ont permis d'instaurer la paix et la stabilité, de régler des conflits et de désamorcer dans le

passé les tensions sur notre continent, seront tout aussi valables à l'avenir qu'ils le sont depuis qu'ils ont été formulés. C'est seulement grâce à leur application adéquate qu'il sera possible de désamorcer les tensions et d'éliminer les conflits.

L'Érythrée réaffirme son attachement à la paix, à l'harmonie et à la primauté du droit dans les relations internationales, aussi douloureuse que puisse être cette tragédie. L'Érythrée est à la recherche de la paix pour elle-même et pour tous ses voisins. L'Érythrée continuera à s'efforcer de maintenir de bonnes relations avec tous ses voisins.

L'Érythrée est engagée dans une course contre la montre pour réaliser son développement et ne peut se permettre de gaspiller le temps, l'énergie et les ressources dont elle a besoin pour mener la guerre contre le sous-développement. Jusqu'à maintenant, l'Érythrée s'est abstenue de réagir contre de graves actes de provocation et elle continuera de le faire, à moins qu'elle ne soit obligée de se défendre. Si une agression est commise contre leur pays, les Érythréens n'auront cependant d'autre choix que de défendre leur indépendance et leur souveraineté durement acquises ainsi que chaque centimètre de leur territoire par tous les moyens à leur disposition.

La séance est levée à 13 heures.